



Séance du Conseil Municipal

En date du 06 octobre 2016

COMPTE-RENDU

L'an deux mil seize, le six Octobre, le Conseil Municipal de la Commune d'Aixe-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni au Centre Culturel Jacques Prévert, sous la présidence de M. René ARNAUD

Présents : M. René ARNAUD, M. Claude MONTIBUS, Mme Martine CELAS, M. Jean du BOUCHERON, Mme Marie-Noëlle DUMOND, M. Patrice POT, Mme Aurélie CLAVEAU, M. Alain BAYLET, Mme Monique LE GOFF, M. Yves JASMAIN, M. Guy MARISSAL, Mme Marie-Claire SELLAS, M. Xavier ABBADIE, M. José Pédro RIBEIRO MARQUES, M. Serge MEYER, Mme Catherine FEVRIER, Mme Christiane GADAUD, Mme Annie LABRACHERIE, Mme Christine ROULIERE, M. Jean-Marie FARGES, Mme Marie-Agnès TREILLARD, Mme Muriel DESCHAMPS, M. Pierre LE COZ, Mme Amanda RENAUD, M. Philippe ROUDIER

Pouvoirs : M. Christian CELERIER à M. René ARNAUD, Mme Florence LE BEC à Mme Aurélie CLAVEAU, M. Yohan NGUYEN à M. Patrice POT

Absent : Mme Gisèle MOREAU (M. René ARNAUD précise qu'elle n'a pas eu le temps de donner pouvoir)

Secrétaire de séance : M. Guy MARISSAL

M. René ARNAUD informe l'Assemblée que le dernier Conseil Municipal de l'année 2016 se déroulera le jeudi 08 Décembre à 20h00.

M. René ARNAUD demande si des remarques ou des compléments sont à formuler sur le compte-rendu de la précédente séance. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé. Suite à une discussion dans la séance précédente au sujet d'une délibération relative à un terrain, M. René ARNAUD présente ses excuses à Madame Amanda RENAUD ainsi qu'au GAEC du Bas Vignaud. M. ARNAUD précise qu'il est vraiment désolé puisqu'il s'agit d'une erreur de ses services qui n'ont pas été réactifs lorsqu'il a évoqué la possibilité d'octroyer ces terrains à quelqu'un d'autre alors qu'ils étaient déjà travaillés par un agriculteur local. Il rajoute qu'il s'en est expliqué en Commission Urbanisme mais qu'il tenait à rétablir la vérité en Conseil Municipal.

M. René ARNAUD demande aux membres de l'assemblée s'ils ne s'opposent pas au rajout à l'ordre du jour d'un projet de délibération déposé sur table. Aucune intervention n'étant sollicitée, le projet de délibération est rajouté à l'ordre du jour.

M. René ARNAUD donne ensuite lecture de la liste de marchés signés par le Maire depuis le précédent Conseil Municipal.

LISTE DES MARCHES EN PROCEDURE ADAPTEE SUPERIEURS OU EGAUX A 4 000 EUROS HT
 Signés par le Maire depuis le Conseil Municipal en date du 04 juillet 2016
 Délégation de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
 (Délibération n°2014/23)

Type	Date	Objet	Montant HT	Titulaire
Fourniture	04/08/2016	Réalisation d'une aire de jeux dans le parc du Centre culturel J. Prévert - Matériaux (Rondins de bois)	5 907,27	ETS DUTREIX - 87 000
Fourniture	04/08/2016	Réalisation d'une aire de jeux dans le parc du Centre culturel J. Prévert - Matériaux (jeux)	24 004,06	PROLUDIC - 37 210
Fourniture	04/08/2016	Gazole blanc - CTM	5 435,11	MARLIM - 87 280
Fournitures	06/07/2016	Matériaux travaux de voirie	7 712,32	LIMOGES ENROBES - 87920
Fournitures	07/07/2016	Lampes pour déchloramineur piscine	4 140,35	CERT SARL - 33470
Fournitures	22/08/2016	Matériaux travaux de voirie	4 934,16	LIMOGES ENROBES - 87920
Fournitures	15/09/2016	Matériaux travaux de voirie	7 637,50	COLAS - 87 920
Fournitures		Matériel informatique 2016 - Lot n°01 "Fourniture d'un serveur de fichier et intégration dans le réseau existant"	Lot infructueux	
Fournitures	18/08/2016	Matériel informatique 2016 "Lot n°02 - Fourniture d'équipements numériques"	28 667,00	LE ZERO ET L'INFINI - 24 000
Fournitures	23/08/2016	Matériel informatique 2016 - Lot n°03 "Fourniture de onze vidéo-projecteurs"	4 019,39	MEDIACOM SYSTÈME - 13 382
Fournitures	18/08/2016	Matériel informatique 2016 - Lot n°04 "Fourniture et installation d'un équipement numérique interactif"	1 856,00	LIMOUSIN INFORMATIQUE - 87 000
Fournitures	08/09/2016	Matériel informatique 2016 - Lot n°05 "Fourniture d'une imprimante 3D"	1 590,79	MISCO.FR - 92 357
Fourniture	29/09/2016	Serveur de fichiers Mairie avec intégration dans le réseau existant	7 851,00	QUADRIA - 87 000
Services	25/07/2016	Spectacle pyrotechnique	9 166,67	AUTERIE - 27270
Travaux	26/07/2016	Assainissement du bourg secteur rive droite de la Vienne : Inspections préalables à la réception de la tranche conditionnelle n°01	7 397,80	MACHEIX IVC - 19 270
Travaux	04/08/2016	Mise aux normes aires de jeux école maternelle – Réalisation sol amortissant	5 088,50	REPLAY SERVICES - 63 190

Fournitures	Fourniture de denrées alimentaires pour cuisine centrale engagée dans une démarche de développement durable
	Lot n°01 "Produits surgelés compris produits surgelés biologiques"
	Lot n°02 "Viande de porc fraîche label rouge"
	Lot n°03 "Volailles fraîches compris label rouge et dérivés"
	Lot n°04 "Viandes de boucherie fraîches (agneau, bœuf, veau)"
	Lot n°05 "Viande de porc fraîche, charcuteries et produits traiteur"
	Lot n°06 "Poissons frais et dérivés"
	Lot n°07 "Fruits et légumes frais"
	Lot n°08 "Produits laitiers et ovo-produits"
	Lot n°09 "Epicerie et produits déshydratés"
	Lot n°10 "Produits diététiques"
	Lot n°11 "Produits issus de l'agriculture biologique"
	Lot n°12 "Pain et viennoiserie frais"
Services	Balayage mécanique des voies pour la période 2017 / 2019
Services	Mission de coordination SPS - Requalification urbaine du secteur Mairie / René Gillet
Services	Etude géotechnique - Requalification urbaine du secteur Mairie / René Gillet
Services	Mission de coordination SPS - Aménagement d'un carrefour tourne à gauche sur la RN21
Travaux	Aménagement d'un carrefour tourne à gauche sur la RN21

M. René ARNAUD au sujet de la réalisation d'une aire de jeux dans le parc du Centre Culturel J. Prévert – Matériaux (jeux) « ... Cette aire de jeux avait été initiée par le Conseil Municipal des Jeunes ... C'est un aboutissement de leurs propositions ... »

M. René ARNAUD au sujet de la fourniture de matériel informatique « ... Mise à part les équipements prévus pour la mairie, tout le reste, Madame CLAVEAU, il s'agit de l'équipement de l'école élémentaire ... »

M. René ARNAUD au sujet des travaux d'assainissement rive droite « ... Je parle sous le contrôle de Monsieur ABADDIE, les tests de compactage ne sont pas conformes, c'est pour cela que le revêtement n'a pas été refait ... Nous sommes donc en attente de décisions avec les entreprises, pour l'achèvement dans de bonnes conditions de ce chantier ... Cela a un rapport aussi avec la délibération qui est sur table, on évoquera tout à l'heure ces problématiques de compactage ... »

M. René ARNAUD au sujet de la fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale « ... Les plis ont été ouverts, les produits ont été goûtés, il ne reste plus qu'un travail conséquent d'analyse technique ... »

M. René ARNAUD au sujet du balayage mécanique des voies « ... Il s'agit de la balayeuse pour les caniveaux des voies principales ... »

M. René ARNAUD au sujet de la mission de coordination SPS - Aménagement d'un carrefour tourne à gauche « ... Là aussi, les plis ont été ouverts et sont en cours d'analyse ... »

M. René ARNAUD au sujet de l'aménagement d'un carrefour tourne à gauche sur la RN21 « ... Nous avons procédé à l'ouverture des plis ... Les travaux sur cette voie qui va décongestionner le quartier de la Guérinière devraient commencer assez rapidement ... »

M. Philippe ROUDIER « ... Juste une remarque pour les curieux autour de cette Assemblée et pour insister sur la lampe pour déchloramineur de la piscine ... Il faut savoir que la Commune d'Aixe-sur-Vienne a un déchloramineur dans sa piscine et que nous sommes une des rares piscines du département ou de la région à avoir fait appel à la société UVGERMI à Saint Viance dirigée par André BORDAS ... Deux avantages : d'une part moins de chlore dans la piscine ... Lorsque vous allez à la piscine d'Aixe, vous n'avez pas ces émanations de

chlors importantes et des chloramines qui se développent au contact des baigneurs mais aussi une facilité de travail pour les Maîtres-nageurs, en tous les cas ils ne respirent pas toute la journée ces chloramines ... On a la chance à Aix-sur-Vienne d'avoir cet équipement ... Pour les curieux, allez voir le site d'André BORDAS - UVGERMI, cette entreprise limousine qui développe ce type de produit ... Je suis fier d'être à Aix-sur-Vienne et que ce type d'équipement soit sur notre piscine ...»

M. René ARNAUD « ... Merci de ce complément qui met en avant les capacités technologiques de l'ex Région Limousin, maintenant nous sommes sur un territoire plus vaste... »

☛ **Tarifs municipaux – camping saison 2017**

M. Claude MONTIBUS rappelle qu'il est proposé à l'Assemblée de fixer, pour la prochaine saison estivale 2017, les tarifs ainsi qu'il est précisé ci-dessous.

M. Claude MONTIBUS « ... Je voulais d'abord rassurer Monsieur LE COZ : cette année, cela s'est bien passé, nous avons un bilan de fréquentation positif, l'année dernière vous étiez un peu inquiet par rapport à la fréquentation ... »

M. Pierre LE COZ « ... J'étais inquiet sur le tarif pas forcément sur la fréquentation ... »

M. Claude MONTIBUS « ... Cela s'est bien passé ... nous constatons depuis 2014 une progression constante du chiffre d'affaires, nous essayons de résorber un peu le déficit ... »

M. Philippe ROUDIER « ... Première question sur le mobil-home n°2, 4 couchages 1 week-end juin et septembre, vous affichez la nuit supplémentaire à 15 euros en 2016, et elle passe à 67 euros ? C'est-à-dire 20% direct ? ... »

M. Claude MONTIBUS « ... Oui ... »

M. Philippe ROUDIER « ... 20% d'augmentation ... Alors que la nuit supplémentaire du mobil-home, elle est déjà à 65 et elle passe à 67 ... Là, il n'y a que 3% d'augmentation ... Qu'est-ce qui justifie cet écart d'une augmentation de 3% sur le 1 et de 20% sur le 2 ? ... »

M. Claude MONTIBUS « ... Nous travaillons sur les mobil-home de façon active ... Nous nous sommes rendus compte qu'au niveau des mobil-home, les réservations d'un ou deux jours bloquent toute une semaine ... Donc cela nous pose un petit souci et là, nous avons voulu uniformiser tous les tarifs ... »

M. Philippe ROUDIER « ... Ah bon ... L'autre question, c'est : qu'est-ce qui justifie ces augmentations ? ... » : 1%, 2% ... mais c'est 9%, 10%, 25%, 10%, 5%, 4% ... Ce sont des augmentations qui sont en dehors du coût de la vie ... C'est quoi la justification générale sans parler de point par point ? ... »

M. Jean du BOUCHERON « ... Je peux peut-être vous amener quelques éléments de réponse ... C'est bien que la mairie propose cet équipement touristique pour animer la vie locale et amener de la fréquentation mais je voudrais quand même attirer votre attention sur les comptes de résultat du camping ... Un compte c'est toujours équilibré, il faut l'équilibrer, sauf que c'est toujours à un certain prix et dans le compte de résultat 2015, pour que ce compte soit équilibré, une participation de la commune de 17 000 euros a été rendue nécessaire ... Donc il est déficitaire ce camping en fait ... Il faut donc bien ajuster les tarifs et on le fait cran par cran pour que ce soit prudent, on le fait cran par cran aussi à la fois pour optimiser les recettes du camping et sa fréquentation ... On l'a déjà fait l'année dernière, on s'aperçoit que cela n'a eu rigoureusement aucun impact sur sa fréquentation, on remet un cran cette année tout simplement pour amener le compte de résultat du camping à l'équilibre sachant qu'il s'agit d'argent qui est dépensé par des gens qui ne sont pas Aixois, et plus la Commune met au pot pour équilibrer, plus ce sont les Aixois qui dépensent pour payer le camping donc cela nous paraît être une mesure de bon sens très basique ... »

M. Claude MONTIBUS « ... Pour vous rassurer, en discutant avec les campeurs tous les vendredis, nous avons une petite réunion à chaque fois pour les accueillir, il ressort en fait que ce qui les intéresse, c'est le bien être, la quiétude, le fleurissement, la propreté parce que l'on emploie quand même quinze petits jeunes qui travaillent durant quinze jours, voilà ce qui ressort ... Après au niveau du tarif, nous sommes « dans les clous » tant au niveau régional que national ... Nous sommes même moins cher ... »

Mme Monique LE GOFF « ... Je voudrais rajouter un complément par rapport à ce que disait Claude MONTIBUS ... Sur ce que demandent les gens qui viennent, c'est que cela soit bien aménagé, que cela soit propre, qu'il y ait de l'animation ... Un effort a été fait, des aménagements ont été revus : les jeux, le cheminement, la plate-forme, un certain nombre d'équipements donc qui coutent pour la commune ... déjà les comptes ne sont pas très équilibrés et ensuite on a veillé tout l'été à ce qu'il y ait suffisamment d'animations qui soient faites pour les touristes qui viennent au niveau du camping ... »

M. Claude MONTIBUS « ... Nous sommes assez contents de constater qu'au mois d'Août, nous avons eu neuf à dix entrées jour ... »

M. René ARNAUD « ... Je voulais juste préciser pour qu'il n'y ait pas de confusion, les 17000 euros c'est sur du fonctionnement (personnel et charges courantes de fonctionnement), quand on parle des équipements comme de la plate-forme c'est de l'investissement, que cela soit clair ... Ces investissements, on ne les rentabilise pas

par le paiement de contributions au niveau du camping que cela soit bien clair ... Madame LE GOFF avait tout évoqué parce que c'est effectivement un tout mais sur les budgets, c'est différencié ... »

M. Jean-Marie FARGES « ... On remarque quand même que depuis trois ans, les tarifs ont augmenté de 16 et puis plus de 43% quand même ... Je veux bien croire qu'effectivement le camping peut continuer à être actif ... Il n'y a pas que des gens de passage ... C'est vrai qu'il n'y a pas de gens qui habitent Aix-sur-Vienne mais il y en a qui habitent aux alentours de Limoges, des habitués qui viennent chaque année ... Quand effectivement, vous mettez en avant le coût de 17 000 euros de « déficit », il faudrait quand même remettre dans la balance tous les bénéfices indus c'est-à-dire ce que dépensent ces gens-là sur la commune d'Aix-sur-Vienne dans les restaurants, chez les commerçants, ... Si on veut continuer effectivement à mener « des touristes ou des vacanciers » sur le camping, je trouve qu'on ne prend pas forcément la meilleure option en continuant d'augmenter régulièrement ces tarifs ... »

M. Jean du BOUCHERON « ... Votre remarque est tout à fait censée, c'est pour cela que je disais que l'on fait un réglage cran par cran ... L'idée c'est que c'est un réglage dans les deux sens ... Si on s'aperçoit à un moment que le tarif n'est plus attractif et que les gens finalement trouvent qu'ils n'en n'ont plus pour leur argent, on adaptera ... »

M. Jean-Marie FARGES « ... Ce sera trop tard, les gens ne reviendront pas ... »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré fixe à compter du 1^{er} janvier 2017, les tarifs du camping municipal tels qu'indiqués ci-dessous.

PRESTATIONS	TARIFS 2016	TARIFS 2017
Forfait 1 personne (1 personne + emplacement + voiture)	9,50 €	9,70 €
Forfait 2 personnes (2 personnes + emplacement + voiture)	14,00 €	14,50 €
Electricité	3,00 €	3,30 €
Adulte supplémentaire	4,50 €	5,00 €
Enfant (jusqu'à 10 ans)	2,00 €	2,20 €
Voiture supplémentaire	4,00 €	5,00 €
Réductions		
sur la deuxième semaine de séjour	8 %	7 %
sur la troisième semaine de séjour	15 %	12 %
sur la quatrième semaine de séjour	18 %	17 %
Location de tente (par jour et par personne)	6,50 €	6,50 €
Bloc de glace	1,50 €	2,00 €
Prêt adaptateur électrique (caution)	20,00 €	20,00 €
Animaux (tenus en laisse)	Gratuit	Gratuit
Vidange camping-car (pour les personnes extérieures au camping)	4,50 €	5,00 €
Glace à rafraîchir	2,50 €	2,60 €
Boissons	2,00 €	2,10 €
Kir	2,00 €	2,10 €
Café	1,30 €	1,30 €

Baguette	1,00 €	1,05 €
Croissant	1,20 €	1,25 €
Mobil-home n°1 (4 couchages) 1 chambre 1 lit 140 et 1 chambre 2 lits 80 1 semaine (7 nuits) juillet et août 1 semaine juin et septembre 1 week-end (2 nuits) juillet et août 1 week-end juin et septembre Nuit supplémentaire caution	400,00 € 220,00 € 115,00 € 95,00 € 65,00 € 150,00 €	405,00 € 225,00 € 130,00 € 110,00 € 67,00 € 150,00 €
Mobil-home n°2 (4 couchages) 1 chambre 2 lits 90 et 1 chambre 2 lits 80 1 semaine (7 nuits) juillet et août 1 semaine juin et septembre 1 week-end (2 nuits) juillet et août 1 week-end juin et septembre Nuit supplémentaire caution	400,00 € 220,00 € 115,00 € 95,00 € 55,00 € 150,00 €	405,00 € 225,00 € 130,00 € 110,00 € 67,00 € 150,00 €
Mobil-home n°3 (6 à 8 couchages) 3 chambres 1 semaine (7 nuits) juillet et août 1 semaine juin et septembre 1 week-end (2 nuits) juillet et août 1 week-end juin et septembre Nuit supplémentaire caution	410,00 € 250,00 € 130,00 € 110,00 € 75,00 € 150,00 €	415,00 € 255,00 € 150,00 € 120,00 € 80,00 € 150,00 €
Location des Mobil-homes (1,2,3) Hors saison avril/mai et octobre Semaine week-end	250,00 € 100,00 €	260,00 € 110,00 €

Vote : 6 contre, 22 pour

Dans un souci de cohérence, M. René ARNAUD propose à l'Assemblée d'examiner le projet de délibération « sur table » en lien avec le camping.

☛ Hébergement temporaire – tarif camping municipal - additif

M. René ARNAUD « ... C'est lié aux travaux d'assainissement en cours non pas à Rignac mais Chez Caillaud ... C'est dans le village, une maison qui est en cours de réhabilitation dans le petit chemin qui mène au bois par derrière ... Dans le bulletin municipal, nous avons mentionné une durée de cinq mois qui nous amenait jusqu'à mi-October donc nous n'avons jamais communiqué sur Septembre, mais le propriétaire voyant l'avancement des travaux pensait que cela serait prêt au 1^{er} Septembre ... Ce petit contretemps sur le compactage fait qu'il ne peut pas se brancher sur le réseau immédiatement ... Donc le futur locataire m'a contacté et on lui propose une solution qu'il n'acceptera peut-être pas s'il trouve autre chose entre temps mais pour que l'on soit prêt, puisque nous avons Conseil Municipal ce soir ... »

Pour rappel, la commune d'Aixe-sur-Vienne a engagé des travaux d'extension de son réseau d'assainissement au cours du 1^{er} semestre 2016, mais des aléas de chantier (défaut de compactage des tranchées sur certains tronçons) ne permettent pas aujourd'hui de réceptionner ces travaux et de délivrer une autorisation de raccordement aux riverains des voies concernées.

Pour répondre à cette demande, il est proposé à l'Assemblée d'accepter la mise à disposition d'un mobil-home au camping municipal, suivant un tarif particulier afin de prendre en compte le caractère exceptionnel de cette situation. « ... Ce mobil-home serait mis à disposition à partir de lundi si vous en êtes d'accord ... »

Le Conseil Municipal fixe à 75.00 € / semaine, le tarif de location du mobile home n°2, compte tenu du caractère exceptionnel de la situation. « ... Il s'agit d'un couple avec un enfant ... »

Vote : 28 pour

☛ **Accueil périscolaire – Indemnité forfaitaire de dépassement d'horaire**

Mme Aurélie CLAVEAU rappelle aux membres du Conseil Municipal que le règlement intérieur de l'Accueil Périscolaire identifie une procédure lorsque les parents ne respectent pas les horaires de fermeture du service garderie/étude.

Ainsi, il est indiqué « ... que tout retard constaté, non justifié par un cas de force majeure, au-delà de 5 minutes, entraînera

→ pour un 1^{er} retard, un courrier d'avertissement

→ à partir du 2^{ème} retard, l'application d'une indemnité forfaitaire pour dépassement horaire ».

Le personnel municipal, affecté à ce service, dispose d'horaires de travail et les retards des parents pour récupérer leurs enfants occasionnent du temps supplémentaire effectué par ce personnel.

Il est proposé à l'Assemblée de fixer l'indemnité forfaitaire pour dépassement d'horaire de la garderie à 20,00 €.

Mme Amanda RENAUD « ... Madame CLAVEAU, quand vous dites dépassement d'horaire, il s'agit de dépassement d'horaire sur le trimestre ? peu importe la durée ?... »

Mme Aurélie CLAVEAU « ... C'est-à-dire que beaucoup de parents s'organisent pour respecter ces horaires, préviennent aussi parce que l'on parle de cas de force majeur, malheureusement, il peut y en avoir, et le fait de prévenir le personnel municipal qu'il y aura un retard exceptionnel, là, cela vise vraiment des personnes qui ne respectent pas ces horaires et de ce fait, derrière mettent en difficulté le personnel municipal ... »

M. René ARNAUD « ... Il y a une certaine souplesse dans l'application : c'est vraiment des gens qui abusent ... »

Mme Muriel DESCHAMPS « ... Je voulais savoir s'il y avait beaucoup d'abus ? ... »

M. René ARNAUD « ... J'ai fait vraiment très peu de courriers en ce sens, peut-être quelques avertissements mais nous n'avons jamais eu l'occasion d'appliquer de sanction ... Donc c'est un garde-fou ... »

Mme Aurélie CLAVEAU « ... Il y a eu des courriers qui ont été rédigés et adressés aux parents effectivement lorsqu'il y a eu des retards de plus de 5 minutes et sans coup de téléphone préalable pour prévenir les services mais jamais n'a été appliqué le tarif de 20 euros ... »

M. René ARNAUD « ... On peut comprendre que pris dans un embouteillage ou que pour diverses raisons on ait quelques minutes de retard, mais à l'heure actuelle, il y a suffisamment de téléphones portables chez les parents pour pouvoir passer un coup de fil ... Et on s'adapte ... Mais après, il faut qu'il y ait effectivement des limites ... »

Mme Aurélie CLAVEAU « ... Je rajouterai aussi que, au-delà du retard, c'est aussi important quand on se trouve à la garderie que l'enfant soit prévenu du retard de ses parents, parce que d'attendre ses parents pendant 20 minutes/une demi-heure, c'est extrêmement angoissant pour eux et les parents doivent se responsabiliser par rapport à cela et respecter les horaires comme le font la quasi-totalité des autres parents ... »

Mme Muriel DESCHAMPS « ... Et après les avertissements, il y avait eu un effet après ou pas ? ... »

Mme Aurélie CLAVEAU « ... Oui ... »

Mme Muriel DESCHAMPS « ... Alors pourquoi on ne s'arrête pas à cela ? ... »

Mme Aurélie CLAVEAU « ... Après cela rentre dans l'extrêmement personnel des familles mais c'est souvent une organisation qui demande à être faite de manière supplémentaire et après on reste vraiment sur de l'exceptionnel ... Il faut aussi respecter ces personnes et le retard ne serait pas forcément justifié si la garderie avait une amplitude horaire supplémentaire, c'est-à-dire que même si on ajustait les horaires de la garderie à 18h45, je ne suis pas sûre que l'enfant ne serait pas récupéré à 19h00 ou à 19h15 sur les cas que l'on a pu avoir ... »

M. René ARNAUD « ... Je pense que s'il n'y avait pas la pénalité derrière, le premier courrier aurait peut-être moins d'effet ... Les parents savent qu'après le premier courrier, si cela se reproduit, là, la pénalité est appliquée ... On va en reparler dans le règlement intérieur qui sera discuté tout à l'heure et dans lequel c'est mentionné ... »

M. Philippe ROUDIER « ... Aujourd'hui, ce règlement intérieur s'applique depuis la rentrée mais il n'y a pas d'indemnité forfaitaire puisque le prix n'a pas été fixé ? ... »

Mme Dominique DELAGE « ... En fait, l'indemnité forfaitaire pour dépassement d'horaire, elle existe depuis des années mais il n'y a jamais eu de délibération pour fixer le tarif ... »

M. Philippe ROUDIER « ... Alors elle était appliquée à combien ? ... »

Mme Dominique DELAGE « ... Elle était appliquée à ce tarif-là ... et le précédent règlement intérieur était avec cet élément là mais il n'y avait jamais eu de délibération ... »

M. René ARNAUD « ... Elle était mentionnée mais si on avait voulu l'appliquer, on aurait, à priori, eu du mal ... »

M. Philippe ROUDIER « ... Donc cela existait déjà, ce n'est pas mentionné ... d'accord ... »

M. Jean-Marie FARGES « ... Effectivement c'était déjà dans le règlement intérieur beaucoup plus à titre de prévention ... Là, on passe à un autre stade ... Moi ce qui me gêne, c'est ces 20 euros qu'on va systématiquement appliquer ... Monsieur le Maire, quand vous dites, un coup de téléphone c'est bien, vous savez effectivement ce que peut coûter un coup de téléphone en voiture n'est-ce pas ? ... »

M. René ARNAUD « ... Nous sommes bien d'accords : avant de démarrer la voiture ... Dans tout règlement – c'est notre point de vue – il faut qu'il y ait une petite menace de sanction sinon le règlement n'a plus de valeur et petit à petit, il n'est plus respecté ... C'est dans cette optique là ... Ce que l'on peut faire pour répondre à vos remarques de manière constructive plus tard, c'est de vous dire combien de fois on a appliqué cela ... Madame DELAGE, si on peut avoir cela à la fin de l'année scolaire, cela nous permettra de voir ... Si c'est jamais, cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas le garder, à mon avis, le fait que cela existe a pu inciter les gens à être plus respectueux et après on pourra faire un bilan régulier en fin d'année scolaire pour que vous ayez tous les éléments sur la façon dont les parents se comportent sachant très bien que le fait d'être en retard n'est pas forcément un comportement qui relève de l'incivilité, nous sommes bien d'accords là-dessus ... Il est aussi toujours possible que, même en cas de dépassement, sur explication avec la famille, ce tarif est voté, je ne suis pas obligé de l'appliquer systématiquement ... Avec Madame CLAVEAU qui a un contact direct avec les familles, nous essaierons de faire cela avec discernement ... »

Mme Aurélie CLAVEAU « ... Je voudrais simplement rajouter effectivement que cela peut paraître très fort dans la délibération mais le repos dans le contexte c'est vraiment du préventif aussi par rapport au personnel municipal qui peut se retrouver en difficulté face à des parents qui ne préviennent pas ... Pour venir récupérer leur enfant, c'est un horaire, il est à respecter, je pense que pour le bien vivre ensemble, le respect est de base ... Ensuite, il y a suffisamment de communication avec les parents, tout au moins je l'espère, et chaque cas est étudié de façon individuelle comme cela a déjà été fait sur les années précédentes, je tenais quand même à le rajouter ... »

Le Conseil Municipal fixe à 20,00 € l'indemnité forfaitaire pour dépassement d'horaire de la garderie.

Vote : 28 pour

☛ **Restauration scolaire – Tarif appliqué à l'Accueil de Loisirs communautaire**

M. René ARNAUD « ... J'ai une information que vous n'avez pas parce que hier en Bureau, nous n'avions pas la réponse ... Entre temps, il y a eu une communication entre Madame ANDURU et Madame DELAGE ... Donc ce tarif convient à la Communauté de Communes ... »

M. Serge MEYER rappelle que par courrier en date du 14 septembre 2016, les services de la Communauté de Communes du Val de Vienne informaient la Collectivité de la date d'ouverture du Pôle Jeunesse Communautaire, le 19 décembre prochain.

A partir de cette date, le Restaurant scolaire n'assurera plus les prestations suivantes :

→ repas des enfants de moins de 6 ans de l'Accueil de Loisirs communautaire, pour toute l'année

→ repas des enfants de plus de 6 ans de l'Accueil de Loisirs communautaire, les mercredis

→ fourniture des goûters (matin/soir) pour les enfants.

Actuellement la tarification repas appliquée à l'Accueil de Loisirs communautaire prend en compte la fourniture de goûters. Dès lors qu'à compter du 19 décembre 2016 cette prestation est supprimée, il est demandé à l'Assemblée d'adopter un nouveau tarif (cf note jointe).

M. Serge MEYER « ... Dans la note que tout le monde n'a pas, je vais simplement lire la première phrase ... : « Le tarif repas n'a pas été augmenté en 2016 et il faut savoir que tout repas confondu (scolaires, crèches et repas à domicile), le coût du repas fabriqué et servi au Restaurant scolaire s'élève à 6,60 euros pour l'année 2015 » ... en l'occurrence, pour l'accueil de loisirs, ce sont les animateurs de l'accueil de loisirs qui assurent le service donc un tarif à 6,40 euros je pense que c'est tout à fait raisonnable ... »

M. René ARNAUD « ... Vous pouvez peut-être compléter en donnant les tarifs appliqués auparavant avec et sans goûter ? ... »

M. Serge MEYER « ... C'était 7,06 euros le tarif appliqué avec goûter et on a défalqué 0,66 euros ce qui permet d'arriver à 6,40 euros ... »

M. René ARNAUD « ... Tout le reste, c'est le calcul sur six prestations goûter pour faire une moyenne ... »

Le Conseil Municipal fixe à 6,40 € HT, le tarif « repas » applicable à l'Accueil de Loisirs communautaire, à compter du 19 décembre 2016.

Vote : 28 pour

☛ **Opération « FORMULE SPORTS » – Tarif année scolaire 2016/2017**

M. Alain BAYLET rappelle qu'afin d'offrir aux jeunes la possibilité d'assister à des séances de découvertes ludiques et sportives, une animation « FORMULE SPORTS » est organisée, en partenariat avec les Associations Aixoises volontaires, durant les périodes de vacances scolaires.

L'objectif est de permettre aux jeunes d'avoir une première approche d'une discipline sportive susceptible par la suite de leur donner envie de rejoindre le milieu associatif sportif et de participer à l'animation du territoire.

Cette initiative a remporté un vif succès lors des vacances scolaires d'avril 2016 « ... avec pas moins de 150 enfants, 21 associations participantes et 30 créneaux ... », il est donc proposé de poursuivre ces activités, à titre gratuit pour les jeunes domiciliés sur la Commune d'Aixe-sur-Vienne et de maintenir un droit d'inscription de 2,00 € pour les jeunes domiciliés hors Commune.

M. René ARNAUD « ... Juste une précision, c'est deux euros pour toute la période, ce n'est pas deux euros par activité ... »

M. Alain BAYLET « ... Non, pour toute la période ... »

M. René ARNAUD « ... Avec deux euros, on peut participer à plusieurs activités et je tiens à préciser puisque nous avons plusieurs associations qui, dans ce cadre-là, fonctionnent au niveau du Centre sportif qui est un équipement communautaire, ces associations n'ont pas de créneau supplémentaire, elles fonctionnent dans leur créneau propre ... Les deux euros ne constituent pas un tarif d'occupation de locaux mais un tarif de gestion puisque les inscriptions sont faites en mairie par Cassandra ... »

Mme Marie-Agnès TREILLARD « ... Moi ce qui me gêne beaucoup, c'est « domicilié hors commune » ... Vous entendez donc aussi les enfants de la Communauté de Communes qui vont aller faire des activités dans le Pôle Sportif, qui, il me semble, est financé par la Communauté de Communes ... Cela nous gêne énormément ces deux euros pour les enfants de la Communauté de Communes ... S'il y a des enfants qui viennent de Saint Priest, les enfants payent aussi le Pôle sportif je veux dire, c'est bien la Communauté de Communes ... »

M. René ARNAUD « ... J'ai bien insisté, les deux euros ne couvrent pas les frais de fonctionnement d'un équipement, ils couvrent les frais d'organisation interne au niveau de la commune qui demande la mobilisation de personnels ... Personnels qui seraient mobilisés sans cela puisqu'il y a quelque chose de très carré au niveau des autorisations ... La première fois, ce sont les clubs qui inscraient eux-mêmes ... On s'est rendu compte que certains clubs prenaient des enfants comme cela sans qu'il y ait d'autorisation ... Nous avons craint qu'à un moment donné, il puisse y avoir un incident fâcheux pour le club, c'est ce travail-là qui intervient ... Hier, le Bureau de la Communauté de Communes était très long donc nous n'avons pas pu l'évoquer mais je poseraï la question à Monsieur BARRY ou à Monsieur BRIAT puisque c'est le Vice-Président en charge du Centre Sportif ... Si cela pose problème à la Communauté de Communes, on réservera cette « Formule Sports » aux équipements sportifs de la commune ... On ne veut pas qu'il y ait d'inconvénient ou de malentendu sur ce point-là ... Je peux quand même dire une chose, on va tout à l'heure reparler de subvention, ... il faut tout relativiser car les clubs qui fonctionnent aussi dans le Centre sportif, je ne crois pas qu'il y en ait beaucoup qui soient financés par la Communauté de Communes, peut être par le Département, et donc les installations sportives sont certes en fonctionnement attribuées à la Communauté de Communes, mais il y a aussi beaucoup d'enfants d'autres communes que les clubs accueillent et nous sommes très contents que les clubs accueillent ces enfants ... Nous avons demandé cette année, ce n'était pas pour faire un distinguo ... Au niveau des subventions dans les formulaires « combien d'adhérents de la commune ou pas ? », ce n'était pas pour après faire un ratio, c'était pour avoir une petite idée ... Les chiffres sont conséquents mais après chacun peut avoir son interprétation sur ceci ... »

M. Jean-Marie FARGES « ... Il y a quand même beaucoup de jeunes qui sont dans les clubs d'Aixe-sur-Vienne et qui sont hors commune et je trouve que faire une distinction par rapport à cela sur un équipement communautaire, moi cela me pose problème, je suis désolé de vous le dire ... comme cela va poser problème aux parents, comme cela peut poser problème aussi aux jeunes entre eux par rapport à cette distinction alors que, je dis bien qu'il y a beaucoup de jeunes, si on fait l'analyse des licenciés dans les clubs sportifs d'Aixe-sur-Vienne, il y en a beaucoup qui viennent du territoire ... »

M. René ARNAUD « ... Oui mais sauf erreur de ma part, cette « Formule Sport » s'adresse à des jeunes qui ne sont pas membres du club mais qui veulent découvrir un sport ... »

M. Jean-Marie FARGES « ... Ils sont susceptibles justement d'intégrer un club sportif ... C'est justement au travers d'une activité qu'effectivement les clubs sportifs peuvent recruter ... C'est là que je trouve que c'est un peu dommage ... Il ne faut pas oublier que l'on a un collège aussi qui couvre l'ensemble du canton, qui est là et qui peut amener aussi des jeunes à venir dans la vie associative aixoise ... »

M. Philippe ROUDIER « ... Pourquoi gagner deux euros de plus ? ... Je vois déjà Monsieur du BOUCHERON me dire « mais oui mais c'est du temps passé, c'est du ceci, c'est du cela » ... certes, j'entends mais en même temps, c'est du « gagne petit » ... Un jour on fait payer « plein pot » et on amortit le truc ou bien on ne fait pas payer mais il n'y a pas de raison de discriminer et d'opposer les enfants de la Communauté de Communes et les enfants d'Aixe ... On est dans le même territoire ... »

M. Jean du BOUCHERON « ... Sauf que les gens de la commune, ils financent déjà par leurs impôts ... »

M. Philippe ROUDIER « ... C'est bizarre ... »

M. René ARNAUD « ... On entend vos arguments, on peut continuer à vous écouter, bien sûr ... »

Mme Marie-Agnès TREILLARD « ... Il y en a énormément d'enfants hors commune ? de la Communauté de Communes ? ... »

M. Alain BAYLET « ... Nous n'avons pas les statistiques exactes, nous pourrions voir cela avec Cassandra effectivement ... »

M. René ARNAUD « ... Il n'y a pas de secret : si vous le souhaitez, vous demandez à Cassandra, on lui dira de vous communiquer sur les sessions précédentes quels étaient les enfants qui ont participé ... Désolé, nous ne l'avons pas ce soir mais ces données sont accessibles pour que vous puissiez comparer ... »

M. Alain BAYLET « ... Nous avons la fréquentation totale sur tous les sites sportifs et au niveau des 21 associations qui ont participé ... »

M. René ARNAUD « ... Après, ce que je vous dis, c'est que si cela pose problème à la Communauté de Communes – ce que je peux entendre – on se recentrera sur nos équipements et sur les clubs qui utilisent nos équipements, ce n'est pas un problème ... Et là, on l'offrira gratuitement aux enfants de la Commune ... »

M. Jean-Marie FARGES « ... On n'est pas les porte-parole de la Communauté de Communes ici en disant cela, vous avez l'air d'insister par rapport à cela, je suis désolé, vous étiez en réunion de Bureau, vous n'aviez qu'à l'aborder avec vos collègues ... »

M. René ARNAUD « ... Ne vous fâchez pas Monsieur FARGES, vous êtes élu communautaire aussi, ce n'était pas destiné à vous, vous évoquez un problème lié à l'utilisation d'équipement communautaire ... Je dis juste que ma position c'est que si la Communauté de Communes - je ne dis pas que c'est à vous de me répondre, on s'est mal compris là-dessus peut-être - y voit un inconvénient, je vous ai dit que je contacterai, de fait, on n'appliquera pas le tarif parce qu'on ne prendra pas les enfants, c'est tout ... Après, les clubs sont libres aussi de faire une « Formule Sports » et de l'organiser eux-mêmes, personne ne les en empêche ... »

Mme Marie-Agnès TREILLARD « ... Attention, je ne renie pas la « Formule Sport » : c'est une excellente idée ... »

M. René ARNAUD « ... C'est sur les deux euros, on a bien compris, mais vous faites bien de le préciser ... »

Mme Marie-Agnès TREILLARD « ... Après, si on veut pinailler – moi je ne suis pas pour cela – mais je me dis que dans le cas des enfants hors commune, les parents viennent sur Aixe et peuvent en profiter pour faire leurs courses, aller chercher le pain, c'est un échange aussi ... Cela apporte un peu de monde aux commerçants d'Aixe par exemple ... »

M. Philippe ROUDIER « ... Quand vous dites, c'est symbolique ... Symbolique pour dire quoi ? Pour dire ce symbole on veut faire payer les enfants hors commune symboliquement parce que vous n'êtes pas dans Aixe ? ... »

M. Jean du BOUCHERON « ... Ce n'est pas parce qu'ils ne sont pas dans Aixe, c'est parce qu'on sait compter, c'est tout ... »

M. Philippe ROUDIER « ... C'est vraiment pour gagner de l'argent, c'est dit clairement ... »

M. René ARNAUD « ... Ce n'est pas gagner de l'argent ... »

M. Jean du BOUCHERON « ... Ce n'est pas gagner de l'argent, c'est juste savoir compter, savoir qu'il y en a qui ont déjà payé, que d'autres n'ont pas encore payé, c'est une question de justice ... »

M. Guy MARISSAL « ... Et puis si vous me permettez juste une dernière remarque, on peut aussi retourner le problème très exactement dans l'autre sens, c'est-à-dire que les habitants d'Aixe-sur-Vienne qui payent leurs impôts sur Aixe-sur-Vienne peuvent éventuellement trouver un peu saumâtre que ceux qui ne payent pas leurs impôts sur Aixe-sur-Vienne aient exactement les mêmes prestations ... »

M. Jean-Marie FARGES « ... C'est la même chose ... On n'a qu'à mettre effectivement une clôture autour d'Aixe-sur-Vienne si vous voulez, n'est-ce pas ? ... Un droit de passage ... A ce moment-là, on ferme le collège ... »

Le Conseil Municipal fixe pour l'année scolaire 2016/2017 le droit d'inscription, pour chacune des périodes de vacances scolaires au cours desquelles sera organisée l'opération « FORMULE SPORTS », les tarifs suivants :

Jeunes	Droits d'inscription FORMULE SPORTS
Domiciliés Commune d'Aixe-sur-Vienne	gratuit
Domiciliés hors Commune	2,00 € TTC

Vote : 5 contre, 1 abstention, 22 pour

☛ **Contrats Territoriaux Départementaux 2017 – Demandes de subvention**

M. Jean du BOUCHERON rappelle que dans le cadre de la programmation 2017 des subventions d'équipement aux Communes (C.T.D et programmes départementaux), le Conseil Départemental de la Haute-Vienne a décidé de poursuivre son effort de soutien aux Communes et à leurs groupements.

Dans ce contexte, il sera proposé à l'Assemblée Départementale de reconduire pour l'année 2017, les enveloppes consacrées au dispositif des contrats territoriaux départementaux (C.T.D), de voirie ainsi qu'aux différents programmes d'aides aux Collectivités.

Dans le cadre de son Programme Pluriannuel d'Investissement, la Commune d'Aixe-sur-Vienne a identifié la programmation d'opérations qui pourraient bénéficier de l'attribution de subventions au titre des contrats territoriaux départementaux 2017.

Il est donc demandé à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière susceptible d'être accordée sur ces différents projets.

M. René ARNAUD « ... Je peux donner juste une indication sur l'acquisition d'équipements pour l'économie d'énergie pour l'éclairage public, Monsieur ABBADIE en reparlera plus longuement tout à l'heure mais vous aurez des informations sur ce que l'on souhaite mettre en place dès le Conseil Municipal du mois de Décembre puisque, Monsieur ABBADIE, vous pourrez expliquer où nous en sommes dans cette démarche. Pour les grosses réparations de voies communales, c'est que, en fait, nous avons refait les trottoirs dans ces deux secteurs et que nous nous sommes dits que tant qu'à faire, nous pouvions également programmer la réfection des chaussées ... »

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de financement auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour chacun des nouveaux projets identifiés ci-dessous

Opérations	Montant HT	Financeurs	
Acquisition équipements économie énergie pour l'éclairage public	27 617,00 €	Conseil Départemental	: 8 285,00 €
		Haute-Vienne 30 %	
Grosses réparations voies communales → Rue Brigitte Guitard → Lotissement Midi Panorama	63 220,00 €	Commune 70 %	: 19 332,00 €
		Conseil Départemental	: 19 000,00 €
		Haute-Vienne 30%	
		Commune 70 %	: 44 20,00 €

Vote : 28 pour

☛ **Acquisition / Installation d'équipements économie d'énergie- Eclairage Public – demande de subvention**

M. Xavier ABBADIE rappelle que l'éclairage public sert à sécuriser, éclairer, repérer, baliser, orienter, fluidifier la circulation pour que la ville reste, au quotidien, un espace public fonctionnel, accessible et attractif.

Eclairer les villes aujourd'hui engage à réduire l'empreinte écologique tout en maîtrisant les budgets. L'efficacité énergétique, comme moyen de préserver les ressources de la planète mais aussi comme levier

d'économies budgétaires, est un enjeu majeur pour les collectivités locales. L'éclairage public peut jouer un rôle clé pour atteindre ces deux objectifs... »

La commune d'Aixe-sur-Vienne s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche qui vise à optimiser son équipement :

- Modernisation du réseau avec un budget annuel dédié au remplacement d'appareillages obsolètes
- Remplacement des lampes à vapeur de mercure
- Réduction de la puissance des lampes installées
- Suppression progressive des « boules » dont l'efficacité est réduite
- Extinction la nuit sur divers secteurs de la Commune.

A partir de 2017, elle souhaite initier un projet global qui vise à mettre en œuvre, en plus du cycle de remplacement d'appareillages obsolètes :

- Soit une extinction de l'éclairage public la nuit suivant un créneau modulable compris entre 22h00 et 5h00 « ... ce qui se pratique aujourd'hui, c'est entre 23h00 et 06h00 ... »
- Soit l'installation d'équipement, type « varilum » permettant de réduire l'intensité lumineuse sur le poste EP à raison de 20, 25 ou 30 %, dès la mise en route de l'éclairage.

Pour l'année 2017, le programme pourrait porter sur :

→ **Une extinction de l'éclairage public**
Équipement de 8 postes soit 378 points lumineux

→ **Une réduction intensité lumineuse**
Équipement de 4 postes soit 86 points lumineux

→ **Un remplacement matériels obsolètes**
46 équipements remplacés soit 46 points lumineux

Pour rappel le parc totalise à ce jour 1 636 points lumineux.

Dans cette démarche la Collectivité pourrait être accompagnée financièrement par le Conseil Départemental de la Haute Vienne (cf délibération précédente) ainsi que par le Syndicat Energie Haute Vienne.

M. Xavier ABBADIE « ... Il faut savoir qu'aujourd'hui, les subventions sont accordées d'une part par le Conseil Départemental et d'autre part par le Syndicat d'Énergie de la Haute-Vienne ... »

M. Philippe ROUDIER « ... « Le programme pourrait porter sur ... » Rassurez-moi, j'ose espérer qu'il portera sur la réduction, l'extinction et le remplacement ? sur l'ensemble ... Le conditionnel, il est de mise ou bien c'est un futur proche qui fait que demain, on aura tout cela ? Sur 1636 points lumineux, si on ne garde que le dernier point c'est-à-dire les 46 points où le matériel est obsolète, ce n'est même pas la peine de demander une subvention pour cela ... C'est bien pour l'ensemble du programme, près de 500 ou 600 points lumineux à modifier, à améliorer, et dans quelle aire géographique ? Qui va être concerné ? et qui décide de cela ? ... »

M. Xavier ABBADIE « ... Nous sommes au stade de la demande de subvention auprès du Syndicat Energie de la Haute-Vienne ... Aujourd'hui, c'est un travail qui consiste à identifier l'existant - un travail avec les services techniques - aucune décision n'est prise aujourd'hui, savoir si cela sera 7 postes, 8 postes, on verra ... Dans tous les cas, tous ces leviers qui visent à réduire la pollution lumineuse et qui visent à réduire les budgets, seront employés ... Certains quartiers résidentiels par exemple, aucun problème pour couper l'éclairage public ... La Nationale – nous sommes obligés de la laisser éclairée – on peut très bien baisser la puissance et le remplacement des ampoules, cela c'est quelque chose qui se fait systématiquement ... Ces trois leviers principaux vont être actionnés ... Aujourd'hui, un plan d'actions sera établi pour définir les différents secteurs, cela sera le fruit d'un travail qui sera fait en interne ... Je résume bien : nous sommes là pour demander une subvention, je dis bien, au Syndicat d'Énergie ... Mais le programme qui est présenté là n'est pas arrêté secteur par secteur ... »

M. René ARNAUD « ... D'ici le prochain Conseil municipal, vous aurez les éléments tangibles ... »

Mme Christine ROULIERE « ... Cela vous a rassuré ? ... »

M. Philippe ROUDIER « ... Evidemment, ce que je voudrais c'est que dans les délibérations, il y ait plus de punch, il y ait plus d'envies, il y ait plus d'enthousiasme dans les décisions qui sont prises ... »

M. Jean du BOUCHERON « ... En tout cas, il y a des phrases avec vous ... »

M. Jean-Marie FARGES « ... Juste par rapport à cette délibération, sur le principe, on est ok, quand on demande une subvention, c'est bien en fonction d'un chiffre que l'on met en face, est-ce que le chiffre que vous avez identifié, c'est 30 % ? 40% ? Qu'est-ce qu'on demande au Syndicat par rapport à quelle somme ? ... »

M. René ARNAUD « ... La somme est sur le tableau précédent : 27 617 euros HT ... Ce sont deux demandes de subventions sur le même montant effectivement, nous aurions pu le remettre ... Vous avez raison ... Effectivement, le conditionnel, c'est la prudence parce que le nombre exact, on n'en n'est pas sûr, on a identifié un montant et les personnes qui vont étudier les subventions regarderont le principe bien évidemment ... Ces précisions étaient nécessaires à apporter ... »

Mme Monique LE GOFF « ... Nous ne nous sommes pas lancés sur l'opération comme cela du jour au lendemain, nous avons commencé par faire de l'expérimentation ... En réalité sur les 1636 points lumineux, quelques-uns sont situés dans des villages qui sont éteints la nuit ... Nous avons fait également un essai de réduction en intensité lumineuse, il y a des faisabilités techniques qui ne sont pas réalisables dans l'une ou l'autre des situations donc nous avons commencé à regarder la problématique ... Il va de soit, qu'avant de couper des zones la nuit, il va falloir consulter la population, il va falloir planifier, etc. ... Tout cela c'est un programme, c'est notre souhait, notre cadre ... Pour l'instant, c'est le projet et c'est l'objectif que l'on s'est fixé ... C'est de faire en sorte que dans les années à venir on revoit complètement le système d'éclairage ... »

M. René ARNAUD « ... Madame LE GOFF, rendons à César ce qui est à César, ce n'est pas nous qui avons fait l'expérimentation d'éteindre, c'est l'équipe précédente ... »

M. Jean-Marie FARGES « ... J'allais remercier Madame LE GOFF ... Vous l'avez fait à ma place Monsieur le Maire ... »

Mme Monique LE GOFF « ... De toute façon, on est tous là pour faire de la continuité ... »

M. René ARNAUD « ... Madame LE GOFF, vous avez dit « on » et quand vous parlez, le « on » c'est au nom de la majorité municipale ... Je tenais à préciser que nous nous inscrivons dans quelque chose qui avait été déjà initié ... Le travail qui a été fait, Monsieur ABBADIE l'a dit, c'est un travail global sur l'ensemble de la Commune où Benoit NOUHAUD et le service Electricité ont répertorié exactement les postes qui pouvaient être équipés et par contre l'expérience nouvelle c'est sur le « varilum » dont on avait déjà parlé ... »

Mme Amanda RENAUD « ... Moi, je n'ai rien contre ce que vous faites, bien au contraire, j'ai juste une petite remarque : si vous pouviez faire attention et surtout accentuer, surtout en cette période hivernale, sur les arrêts de bus scolaires parce qu'il y a parfois, malheureusement en cette période, des arrêts qui n'ont pas forcément de lumière et c'est assez embêtant pour les enfants ... Donc si vous pouvez faire attention à cette partie, c'est juste une petite remarque que je voulais vous faire ... »

M. René ARNAUD « ... Nous avons les listes des abris et nous sommes en mesure de demander à notre service Electricité de faire le tour de l'ensemble des abris bus, je ne dis pas arrêts de bus parce qu'on ne va pas pouvoir tout éclairer (je pense aux bornes du Conseil Départemental devant les maisons)... Il n'est pas interdit qu'on rajoute un éclairage si globalement on réussit à diminuer la facture ... L'idée c'est d'en rajouter le moins possible mais il y a des cas où il s'agit de contraintes de sécurité, nous l'entendons bien ... »

M. Xavier ABBADIE « ... Pour résumer tout cela, je trouve qu'il est très bien que la Commune poursuive ses efforts dans ce domaine-là ... Il faut savoir que pour les premiers retours d'expérience de la première phase, jusqu'à présent, ils sont très positifs et je dirais même que la population demande ... Il y a vraiment une demande forte pour éviter de payer de l'éclairage pour rien donc on poursuit cette démarche ... Aujourd'hui, la notion de pollution lumineuse est bien identifiée également, nous sommes tout à fait en phase avec notre temps donc on poursuit ... C'est un sacré travail donc on est lancé, on y va ... »

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de financement auprès du Syndicat Energie Haute Vienne pour l'opération « Acquisition / Installation d'équipements économie d'énergie-Eclairage Public », au titre de l'année 2017

Vote : 28 pour

☛ **Concours « Maisons et Fermes Fleuries » - Récompenses**

M. René ARNAUD indique que Madame LE BEC par l'intermédiaire de Madame CLAVEAU ne participe pas au vote puisque dans les commerçants qui sont mentionnés il pourrait y avoir problème. Il s'agit de la graineterie aixoise qui est tenue par quelqu'un cher à Madame LE BEC.

Avant de parler de la délibération, Monsieur Guy MARISSAL réalise une intervention qui lui semble importante.

M. Guy MARISSAL « ... Les Espaces Verts et les jardins de tout un chacun sont quelque chose d'excessivement important pour une Commune ... Ils contribuent les uns et les autres à la qualité de la vie et à l'amélioration de la qualité de la vie ... Nous y avons porté une attention certaine tout comme la municipalité précédente l'avait fait, en témoigne le grand dossier central que nous avons fait il y a quelques mois de cela dans un des

derniers bulletins municipaux ... Le label « Villes et villages fleuris » garantit aux habitants et aux visiteurs d'une Commune qui le détient une qualité des espaces publics et une démarche globale de gestion de l'environnement ... Depuis deux ans et demi maintenant à peu près, j'essaye de me battre pour que nous puissions obtenir une labellisation et donc j'ai l'honneur de vous informer que le jury régional des « Villes et villages fleuris » lors de son passage du 25 Août dernier a décidé d'attribuer à la Ville d'Aixe-sur-Vienne le panneau « Ville fleurie une fleur » pour la Commune et les membres du jury, conscients du travail important mené par nos équipes et notamment le chef-jardinier, ont décidé d'attribuer le prix « Jeune pousse du fleurissement à Monsieur Stéphane MONSBROT, afin de le récompenser pour son travail, son enthousiasme et l'engagement dont il fait preuve dans son métier ... »

L'Assemblée applaudit.

M. René ARNAUD « ... Vous allez peut-être le dire Monsieur MARISSAL mais on peut évidemment associer au travers de Monsieur MONSBROT tout le service Espaces Verts ... »

M. Guy MARISSAL « ... C'est ce que j'ai dit ... Absolument ... »

M. Guy MARISSAL rappelle que les lauréats du concours « Maisons et Fermes Fleuries », édition 2016, se voient récompensés de bons d'achats chez différents commerçants de la Commune.

Les bons d'achats offerts sont pris en charge par le budget principal de la Commune.

M. Guy MARISSAL « ... Vous avez en annexe le palmarès total de cette année parce que toutes les personnes qui participent sont récompensées et sont classées ... Le premier prix reçoit un bon d'achat très légèrement supérieur à tous les autres ... Les bons d'achat sont à prendre chez un certain nombre de commerçants, vous avez la liste en fin de l'annexe et c'est une liste non exhaustive ... Par exemple je vois que Monsieur Puybonnieux n'y est pas alors qu'il va être concerné, je suis en train de voir avec quelques porcelainiers de notre territoire si on ne peut pas avoir aussi quelque chose comme cela, bref on démarche les commerçants de manière à ce que les personnes aillent directement chez ceux qui travaillent sur la Commune ... »

M. René ARNAUD « ... Sans rentrer dans le détail, je pense qu'on pourrait donner le premier de chaque catégorie ... »

M. Guy MARISSAL « ... Alors, le premier de chaque catégorie :

« Maison avec jardin visible de la rue » : Monsieur et Madame DESDAMES

« Décor floral installé sur la voie publique » : Madame REBEIX

« Balcons et terrasses fleuries » : Madame PICHENAUD

« Fenêtres et murs fleuris » : Monsieur et Madame DESDAMES

« Hôtels/Restaurants/petits commerces » : Madame JOUANDEAU, le Petit Bistrot

« Parc fleuri » : Madame ARNAUD « ... rien à voir avec Monsieur le Maire ... »

« Fermes fleuries » : Madame GRANET

« Jardins particuliers, cour intérieure » : Monsieur et Madame DESDAMES « ... Ils avaient fait un gros travail ... »

« Potagers visibles de la rue » « ... c'est une nouvelle catégorie ... » : Monsieur BRUNET

... J'en profite pour dire que si vous connaissez des personnes qui souhaitent concourir, incitez-les, parce que souvent, j'ai constaté lors du passage avec le jury, que les habitants ne s'imaginent pas finalement que leur jardin ou même leur potager est beau ... Par exemple, le numéro deux des potagers, pendant que nous passions, était en train de travailler sur son jardin et on s'est arrêtés pour le féliciter et on lui a dit « pourquoi, vous ne vous mettez pas dans le concours du fleurissement ? » ... « vous croyez, est-ce que notre jardin, il vaut vraiment le coup ? et en fait il est arrivé deuxième, à très très peu ... Donc si vous voyez des beaux jardins, dites-le aux propriétaires ou signalez-le nous parce que moi je peux aller voir les propriétaires pour leur dire parce que je trouve que c'est une reconnaissance du travail qu'ils effectuent aussi ... »

M. René ARNAUD « ... Est-ce que vous avez fixé la date de remise des prix ? ... »

M. Guy MARISSAL « ... Pas encore Monsieur le Maire ... »

M. René ARNAUD « ... On la communiquera prochainement ... »

M. Guy MARISSAL « ... Mais incessamment sous peu ... »

M. René ARNAUD « ... Je souhaitais donner un élément ... Concernant les pots avec les végétaux que nous avons fait installer par les Espaces Verts, pour donner un ordre de grandeur, nous sommes aux alentours de 10 000 euros TTC d'investissement. De plus, cela a un impact non négligeable sur l'image de la Commune, c'est une satisfaction pour les Espaces Verts, c'est aussi un élément d'attractivité ... »

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à délivrer aux lauréats du concours « Maisons et Fermes Fleuries » des bons d'achats à utiliser chez différents commerçants de la Commune.

Le Conseil Municipal précise que ces bons d'achats seront pris en charge par le budget principal de la Commune.

Vote : 28 pour

M. René ARNAUD précise que les délibérations suivantes sont des compléments concernant les subventions notamment pour rétablir l'équilibre d'une subvention moins importante que l'année précédente pour une association qui n'avait pas démeritée.

☛ **Entente Gymnique du Val de Vienne – Attribution subvention exceptionnelle**

M. Alain BAYLET rappelle que la Commune d'Aixe-sur-Vienne a été sollicitée par l'association Entente Gymnique du Val de Vienne, dans le cadre d'un projet d'acquisition d'un véhicule destiné à faciliter leur déplacement. Dans le cadre du soutien de la Commune aux pratiques sportives, culturelles, sociales, ... des associations, il est proposé à l'Assemblée d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 450.00 €.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 450.00 € à l'Entente Gymnique du Val de Vienne.

Vote : 28 pour

☛ **Aixe Basket Club Val de Vienne – Attribution subvention exceptionnelle**

M. Alain BAYLET rappelle qu'au cours de l'année scolaire 2015/2016, la Commune d'Aixe-sur-Vienne a bénéficié de la mise à disposition par l'association Aixe Basket Club Val de Vienne, de Monsieur Ismaël GAKOU, recruté dans le cadre d'un emploi « service civique ».

Du 04 janvier 2016 au 05 juillet 2016, sur 14 séances, les élèves de l'école élémentaire R. Doisneau, ont ainsi bénéficié de séances d'apprentissage du basket, dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires.

Afin d'indemniser le club de cette mise à disposition, il est proposé à l'Assemblée d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500,00 €.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500,00 € à l'association Aixe Basket Club Val de Vienne.

Vote : 28 pour

☛ **Art' Aixe – Attribution subvention au titre de l'année 2016**

M. René ARNAUD rappelle l'Article L.1611-4, du Code Général des Collectivités Territoriales « ... toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la Collectivité qui l'a accordée ... toute association est tenue de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité ... ».

L'article 33 du décret n°62-1587 du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité publique précise « ... c'est la décision individuelle d'attribution de subvention qui après intervention des contrôles réglementaires, et production des pièces justificatives (bilans financiers, bilans d'activités, statuts ...) permet le versement de la subvention à l'Association ».

Lors de sa séance, en date du 04 juillet 2016, le Conseil Municipal actait le principe du « gel » de la subvention 2016, à destination de l'association Art'Aixe, compte-tenu du fait que Madame la Présidente avait émis le souhait de démissionner.

En date du 03 septembre 2016, un nouveau bureau a été constitué, sous la présidence de Madame Janine BUISSON.

Dès lors et compte-tenu du fait que cette nouvelle association redémarre, il est proposé à l'Assemblée de décider le versement d'une subvention, au titre de l'année 2016, de 470,00 €.

M. René ARNAUD « ... En référence à la séance de juillet, la subvention qui avait été gelée devait être de l'ordre de 1 200 euros ... 470 euros ce n'est pas au hasard, c'est que cela permet d'équilibrer et vous pourrez faire les totaux et à l'euro près, nous obtenons le même taux de subvention global que l'an dernier si on inclut la subvention de 250 euros pour le Tour du Limousin donc nous sommes sur un montant de subventionnement global qui est de 67 870 euros comme l'an dernier ... J'ai vu un membre du Bureau tout à l'heure et j'ai expliqué que comme cette association redémarre, nous attendons de voir puisqu'il y a eu une assemblée générale un peu houleuse disons, de voir si le nouveau Bureau est en mesure de re-proposer des activités à hauteur de la subvention habituelle ... Vous avez pu lire dans la presse d'aujourd'hui je crois qu'il y a une association qui s'appelle « l'A.R.T. » ... Je vous renvoie au Populaire du Centre pour avoir toutes les

informations sur cette nouvelle association qui regroupe certains membres de l'ancienne et qui, à priori, n'est pas une association concurrentielle, c'est une autre approche artistique ... »

Le Conseil Municipal décide de l'attribution d'une subvention d'un montant de 470,00 € à l'association Art' Aix pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder au versement de la subvention attribuée.

Vote : 28 pour

☛ Requalification urbaine du secteur Mairie/René Gillet – Modification du plan de financement

M. René ARNAUD « ... Nous allons modifier le plan de financement puisque nous avons avancé sur le projet et je vois Monsieur ROUDIER qui sourit ... J'ai vu à plusieurs reprises le mot « requalification » dans des documents de ce style ... J'ai bien regardé et cela existe ... »

M. Jean du BOUCHERON rappelle que par délibération n°2016/50 en date du 31 mars 2016, le Conseil Municipal approuvait le plan de financement prévisionnel de l'opération de Requalification urbaine du secteur Mairie/René Gillet, et autorisait les demandes de financements correspondantes auprès de l'Etat et de la Région au titre du Contrat de Cohésion Territoriale, Action n°3 du volet Pôle Structurant.

Le plan de financement prévisionnel intégrait une éventuelle participation de l'Etat au titre du FSIL (Fond de Soutien à l'Investissement Local) et un montant d'aide de la Région qui aujourd'hui ne sont plus d'actualité (le projet n'ayant pas été retenu au titre du FSIL, enveloppe 2016 et l'aide régionale s'appliquant sur un montant de travaux plafonné « hors réseaux »).

Il convient, afin de prendre en compte ces modifications, d'adopter un nouveau plan de financement.

Pour information

Le projet a reçu un avis favorable lors du CUCP (Comité Unique de Concertation et de Programmation) de la Châtaigneraie Limousine, le 15 septembre dernier. Cet avis était rendu obligatoire avant la programmation financière pour les crédits régionaux et européens. Le dossier sera présenté à la Commission permanente de la Région le 21 novembre 2016.

M. Jean du BOUCHERON « ... Dans les recettes, le FSIL a disparu ... Juste pour précision, il est fait référence au Conseil Municipal du 31 Mars 2016 et c'est dans la note de synthèse page 54 de ce même Conseil que vous pouvez trouver les éléments d'origine où effectivement on indiquait que le FSIL n'était pas acquis et qu'il restait soumis à décision ... »

M. René ARNAUD « ... L'avis favorable du CUCP est intéressant mais cela ne veut pas dire que la nouvelle Région Aquitaine va valider ... Au niveau de la Région Limousin, c'était assez automatique, quand on avait cet avis, cela fonctionnait, maintenant, je ne sais pas quels sont les modes de répartition au niveau de la nouvelle Région, sachant que le dossier de demande doit être amendé et transmis pour solliciter des fonds européens ... »

M. Philippe ROUDIER « ... Si le dossier doit être présenté le 21 Novembre, cela veut bien dire que le dossier a été déposé ? ... »

M. René ARNAUD « ... Je me suis mal exprimé sans doute ... Nous sommes dans les délais mais il a fallu refaire ... Mais bon, c'est un élément, ce n'est pas une critique, si au bout du bout on a cette somme, c'est parfait ... »

Le Conseil Municipal approuve le nouveau plan de financement tel que défini ci-dessous.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter les aides, effectuer les démarches et signer tous actes se rapportant à la réalisation de cette opération.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses HT		Recettes	
Assistance à Maîtrise d'ouvrage	5 460,00 €	Conseil Départemental (CDI – Acquis)	210 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	125 000,00 €	Région (Contrat Cohésion Territoriale)	502 307,00 €
Mission SPS	5 000,00 €	FEDER (Fonds Européens plafonné)	250 000,00 €
Divers (étude, levés topographiques, étude sol,	119 500,00 €		

publication, reproduction, aléas, ...) Travaux	2 608 000,00 €	Autofinancement Commune	1 900 653,00 €
TOTAL :	2 862 960,00 €	TOTAL :	2 862 960,00 €

Vote : 28 pour

☛ Attribution de chèques CADHOC

M. René ARNAUD rappelle à l'Assemblée que depuis de nombreuses années, la Commune d'Aixe-sur-Vienne prend en charge la dotation de vêtements de travail, pour les services techniques, restauration scolaire, entretien des bâtiments et piscine, et attribue des bons d'achat de vêtements à valoir auprès des commerçants aixois pour les Agents des autres services, répondant ainsi au principe d'équité entre les Agents.

M. René ARNAUD « ... Vous savez que malheureusement les commerces de vêtements sur la commune sont de moins en moins nombreux pour des raisons diverses et que le dernier va fermer bientôt, Madame DUMOND, le 31 Décembre ... Il y a quelqu'un qui est en cours de réflexion pour une reprise mais pas forcément sous cette forme donc entre temps j'ai souhaité que l'on continue de répondre à une problématique règlementaire ... »

Pour répondre à une problématique règlementaire, s'agissant de l'attribution des bons d'achat et compte-tenu de la fermeture des commerces offrant ce service, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer un chèque CADHOC de 130,00 € par an aux Agents sur un emploi permanent, à temps complet et non complet, et présents au 1^{er} janvier de l'année selon les conditions suivantes :

M. René ARNAUD « ... C'est l'équivalent de ce qui était attribué auparavant Madame HAREAU ? ... »

Mme Sandrine HAREAU « ... Oui, c'est cela ... »

M. René ARNAUD « ... Nous ne pouvons pas pour l'instant flécher cette somme sur des commerçants aixois ... »

- Titulaire
- Contractuel
- Stagiaire

pour les services suivants :

- Administratif
- Informatique
- Ecole de musique
- Bibliothèque
- Centre culturel.

soit 22 Agents pour l'année 2016.

Le montant n'excédant pas 5% du plafond mensuel de la Sécurité Sociale, les chèques sont exclus de cotisations sociales.

M. René ARNAUD « ... Nous avions eu au départ une inquiétude sur ce point-là ... »

M. Jean-Marie FARGES « ... Monsieur le Maire, on a pris note effectivement de cette délibération ... Je voudrais savoir effectivement qu'est-ce qui a motivé le fait que vous faites une discrimination entre les temps partiels qui avant effectivement au niveau de la Commune bénéficiaient aussi de ces chèques et que maintenant il n'y a que les temps complets ... »

M. René ARNAUD « ... Madame HAREAU, nous avons modifié quelque chose ? ... »

Mme Sandrine HAREAU « ... La délibération concerne tous les agents qu'ils soient à temps partiel ou à temps complet ... »

M. Jean-Marie FARGES « ... C'est pour cela que je posais la question Monsieur le Maire ... »

M. René ARNAUD « ... Oui, nous vérifierons ... »

M. Jean-Marie FARGES « ... Je souhaiterais avoir cette précision parce que ce n'est pas neutre quand même, on ne comprenait effectivement pas pourquoi il n'y aurait que le temps partiel qui serait exclu ... »

M. René ARNAUD « ... On va vérifier et prendre la même délibération que précédemment ... Merci de cette remarque, c'est une erreur et on va la rectifier ... C'est important ... »

M. Jean-Marie FARGES « ... On est d'accords dans la mesure où il y a modification de la délibération ... »

M. René ARNAUD « ... Nous sommes d'accords aussi ... »

Le Conseil Municipal accepte le principe d'attribution d'un chèque CADHOC, suivant les conditions précisées ci-dessus.

Le Conseil Municipal fixe la valeur à 130,00 € par Agent.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la société Chèque CADHOC.

Vote : 28 pour

☛ **Dérogation au raccordement au réseau public de collecte des eaux usées**

M. Xavier ABBADIE rappelle comme le prescrit l'article L.1331-1 du Code de la Santé Publique, et l'article 8 du règlement d'assainissement de la Commune d'Aixe-sur-Vienne, « ... le raccordement des immeubles aux réseaux publics de collecte disposés pour recevoir les eaux usées domestiques et établis sous la voie publique à laquelle ces immeubles ont accès soit directement soit par l'intermédiaire de voies privées ou de servitude de passage, est obligatoire dans le délai de 2 ans à compter de la mise en service du réseau public de collecte ... »

Cependant des dérogations, prévues dans l'arrêté ministériel du 19 juillet 1960 modifié par l'arrêté du 28 février 1986, sont possibles : « ... peuvent être exonérés de l'obligation de raccordement aux égouts, prévu au premier alinéa de l'article 33 du Code de la Santé Publique ..., les immeubles difficilement raccordables, dès lors qu'ils sont équipés d'une installation d'assainissement autonome recevant l'ensemble des eaux usées domestiques et conforme aux dispositions de l'arrêté du 03 mars 1982 ... ».

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante de fixer d'une manière générale, les conditions d'application du principe de dérogation :

→ habitation en contrebas du réseau (le fil d'eau le plus bas de sortie des effluents de l'habitation est plus bas que le fil d'eau du réseau et le raccordement gravitaire est impossible)

→ habitation distante de plus de 50 mètres du domaine public (distance entre la façade de l'habitation et la limite domaine privé / domaine public)

→ si l'une des deux conditions ci-dessus est remplie, la dérogation sera accordée au vu du coût de réhabilitation de l'assainissement non collectif, comparé au coût du raccordement au réseau collectif lorsque le dernier sera supérieur à 8 000,00 € TTC. Il sera demandé à chaque fois l'établissement d'au moins 2 devis pour la réhabilitation et pour le raccordement dans le cas cité ci-dessus.

Dans tous les cas, l'assainissement non collectif ne pourra être conservé que s'il est conforme.

M. Xavier ABBADIE « ... Cette délibération fait suite à un cas précis que nous avons eu dans la nouvelle phase de travaux d'assainissement collectif « chez Caillaud » ... »

M. René ARNAUD « ... J'ai un état d'âme ... C'est bien lorsque le coût du raccordement au réseau est supérieur à 8000 euros Monsieur ABBADIE ? ... Donc ce n'est pas le premier c'est le deuxième qu'il faut mettre ... C'est-à-dire que si, pour se raccorder au réseau public, on doit payer plus de 8000 euros qui est le prix moyen vu avec le SPANC de l'assainissement non collectif, là, il peut y avoir dérogation ... Si on veut que cela soit comme cela, on remplace premier par deuxième il me semble ... Pour que l'on accorde la dérogation, il faut que le raccordement réseau collectif dépasse 8000 euros ... »

M. Xavier ABBADIE « ... Oui oui, c'est bien cela ... »

M. René ARNAUD « ... Effectivement, nous avons été sollicité par une personne dans la tranche évoquée tout à l'heure et si cette délibération est votée, je serais à même de prendre un arrêté dans la mesure où on respecte ces contraintes et elles sont respectées dans ce cas là ... C'est pour cela que cela arrive maintenant parce qu'il y a un cas concret ... Ce que l'on peut dire aussi, c'est que cette dérogation est caduque au moment de la vente de la maison c'est-à-dire que c'est attribué à une personne qui habite cette maison et que si cette personne vend la maison et s'il y a une succession, « on remet les choses sur le tapis » et là, c'est à l'acheteur éventuellement de négocier les prix de façon à ce que dans le prix d'achat de la maison, il englobe un raccordement si nécessaire ... Et dans ce cas concret où l'assainissement non collectif n'est pas aux normes, dans l'arrêté que je prendrai et qui sera consultable, il y a aura un délai de précisé pour que l'assainissement non collectif soit mis aux normes de façon à ce que l'on ait quelqu'un qui ne soit pas raccordé mais avec un assainissement non collectif aux normes ... »

M. Jean-Marie FARGES « ... Une petite précision ... Ce qui veut dire qu'en cas de vente de la maison, systématiquement, normalement, les personnes de l'assainissement collectif devraient vérifier ... Cela se fait automatiquement ? ... D'accord ... »

M. René ARNAUD « ... Oui, c'est la loi, c'est nominatif, pour un occupant propriétaire de la maison ... C'est différent, c'est un délai dans le temps que l'on peut donner, je ne sais plus le terme technique ... »

Mme Dominique DELAGE « ... Oui, ce n'est pas une dérogation, je vais vous dire ... »

M. René ARNAUD « ... C'est-à-dire que l'on peut dire « Vous avez dix ans pour vous raccorder » ... Il y a au bout un raccordement, ce n'est pas tout à fait la même chose ... On vous donnera le terme technique tout à l'heure ... »

Le Conseil Municipal décide d'appliquer le principe de dérogation au raccordement public de collecte des eaux usées, suivant les conditions décrites ci-dessus.

Vote : 28 pour

M. René ARNAUD « ... Nous avons longuement discuté avec cette personne car nous sommes « ric-rac » sur les tarifs globalement mais cela tombe bien car c'est une partie du Village de « Chez Caillaud » qui n'est pas faite et qui sera faite vraisemblablement dans la deuxième tranche conditionnelle ... Et nous avons dans ce secteur aussi des problématiques de convention entre particuliers puisque pour accéder aux réseaux collectifs il fallait que certains particuliers passent chez les autres ... Il y avait des successions en cours et les notaires n'étaient pas en mesure de nous donner les éléments ... »

Mme Dominique DELAGE « ... Prolongation de délai ... »

M. René ARNAUD « ... Prolongation de délai tout bêtement, l'autre possibilité ... »

☛ **Participation pour frais de raccordement au réseau collectif d'assainissement**

M. Xavier ABBADIE rappelle l'Article L13312-2 du Code de Santé Publique

« Lors de la construction d'un nouveau réseau public de collecte ou de l'incorporation d'un réseau public de collecte pluvial à un réseau disposé pour recevoir les eaux usées d'origine domestique, la Commune peut exécuter d'office les parties des branchements situées sous la voie publique, jusque et y compris le regard le plus proche des limites du domaine public.

Pour les immeubles édifiés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte, la Commune peut se charger, à la demande des propriétaires, de l'exécution de la partie des branchements mentionnés à l'alinéa précédent.

Ces parties de branchements sont incorporées au réseau public, propriété de la Commune qui en assure désormais l'entretien et en contrôle la conformité.

La Commune est autorisée à se faire rembourser par les propriétaires intéressés tout ou partie des dépenses entraînées par ces travaux, diminuées des subventions éventuellement obtenues et majorées de 10 % pour frais généraux, suivant des modalités à fixer par délibération du Conseil Municipal ».

Dans le cadre des travaux d'extension du réseau collectif d'assainissement réalisés rive droite de la Vienne, la Commune d'Aixe-sur-Vienne a exécuté d'office les parties de branchements situées sous la voie publique, jusque et y compris le regard le plus proche des limites du domaine public pour l'ensemble des propriétaires riverains du nouveau réseau construit.

Au terme des travaux, la Commune dispose de la possibilité de se faire rembourser par les propriétaires concernés tout ou une partie des dépenses entraînées, diminuées des subventions et majorées de 10 % pour frais généraux.

M. René ARNAUD « ... C'est le principe habituel qui avait été adopté sur la tranche ferme ... Donc participation en fonction de la longueur par rapport à la canalisation principale ... »

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter le remboursement, par les propriétaires des parcelles situées le Cheyroux, Chez Caillaud, nouvellement desservies par un réseau d'assainissement collectif, des dépenses entraînées par la réalisation des branchements d'eaux usées à hauteur de 30 % avec majoration de 10 % pour frais généraux.

Vote : 28 pour

☛ **Convention de location à titre précaire et révocable – garage 1 rue d'Isly - Reconduction**

Mme Marie-Noëlle DUMOND rappelle que la Commune met à disposition de la Sarl Mathieu PAILLER, un garage d'une superficie de 40,00 m², situé sur une parcelle de terrain sise 1 rue d'Isly et cadastrée AV n°58, dont elle est propriétaire, et ce depuis le 15 octobre 2014.

Cette convention arrivant à échéance, il est demandé à l'Assemblée de se prononcer sur sa reconduction.

M. René ARNAUD « ... Je tiens à préciser que ce garage n'est pas impacté par le projet de requalification urbaine ... Une desserte sera créée par l'arrière à terme pour laquelle le garage ne pose pas de problème ... »

J'ai oublié de le dire tout à l'heure au sujet de la requalification urbaine, qu'une réunion publique est programmée demain soir - je le dis au cas où cela aurait échappé à certains - Salle Yves Montand à 20h00 ... Au cours de cette réunion sera présenté l'avant-projet sommaire c'est-à-dire quelque chose qui peut encore recueillir l'avis des participants ... Donc demain un historique au niveau de la présentation sera fait et après tout le monde pourra s'exprimer sur ce projet avant qu'on ne passe à l'avant-projet définitif où peu de choses seront à modifier sauf erreur de ma part ... »

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de location, tel que présenté en annexe, avec Monsieur Mathieu PAILLER, gérant du restaurant « La Petite Chopine », situé 54 avenue du Président Wilson.

Vote : 28 pour

☛ **Convention de partenariat avec le réseau DIABLIM - Reconduction**

Mme Martine CELAS rappelle que le réseau DIABLIM est une association à laquelle adhèrent des professionnels de santé et des patients diabétiques du Limousin. Leur objectif commun est d'optimiser la prise en charge du diabète.

C'est dans ce cadre et afin d'œuvrer pour l'intégration de l'activité physique adaptée dans la prise en charge des patients diabétiques, que la Commune d'Aixe-sur-Vienne et le réseau DIABLIM ont établi une convention de partenariat.

Cette convention arrivant à échéance, il est demandé à l'Assemblée de se prononcer sur sa reconduction.

M. René ARNAUD « ... Je peux préciser que dans le cadre de cette convention, il y a un créneau supplémentaire, le créneau du jeudi existait déjà Madame CELAS ? ... »

Mme Martine CELAS « ... 5 personnes diabétiques adhérents au réseau Diablim seront reçues à la piscine le mardi de 13h30 à 14h20 et 8 personnes diabétiques adhérentes au réseau DIABLIM seront reçues le jeudi de 13h30 à 14h20 ... »

M. René ARNAUD « ... Le mardi c'est dans le cadre d'un créneau « sport santé ... »

Mme Martine CELAS « ... Ils ont élargi maintenant, ils s'occupent aussi des personnes en surpoids ... »

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec le Président du réseau DIABLIM, l'avenant n°2 à la convention de partenariat tel que joint en annexe.

Vote : 28 pour

☛ **Réforme des rythmes scolaires – Conventions de prestations de services**

Mme Aurélie CLAVEAU rappelle que dans le cadre de l'application de la réforme des rythmes scolaires introduite par décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013, la Commune d'Aixe-sur-Vienne a décidé, pour assurer certaines animations programmées tout au long de l'année scolaire, de faire appel à des intervenants extérieurs.

Intervenants extérieurs prévus au cours du 1^{er} cycle de l'année scolaire 2016/2017 (du 26 septembre 2016 au 16 décembre 2016):

- La Compagnie « la Femme Bilboquet »
- Compagnie « David et Delph' spectacle »
- Compagnie « Cortex Circus »
- Entente Gymnique du Val de Vienne
- Protection Civile
- Mini-school
- Comité départemental de badminton

Intervenant extérieur prévu au cours du 2^{ème} cycle de l'année scolaire 2016/2017 (du 03 janvier 2017 au 14 avril 2017):

- Comité départemental de badminton

Intervenant extérieur prévu au cours du 3^{ème} cycle de l'année scolaire 2016/2017 (du 02 mai 2017 au 07 juillet 2017):

- Comité départemental de badminton

En conséquence, il convient de mettre en place afin d'en déterminer les principes généraux de fonctionnement, une convention de prestation de service.

Il est proposé à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires

Le Conseil Municipal approuve les termes des conventions à conclure avec :

- La Compagnie « la Femme Bilboquet »
- Compagnie « David et Delph' spectacle »
- Compagnie « Cortex Circus »
- Entente Gymnique du Val de Vienne
- Protection Civile
- Mini-school
- Comité départemental de badminton

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions et à effectuer toutes les démarches nécessaires définissant les modalités des interventions.

Vote : 28 pour

☛ **Réforme des rythmes scolaires – Conventions de partenariat**

M. René ARNAUD demande à Monsieur RIBEIRO MARQUES de ne pas prendre part au vote dans la mesure où il est intervenant à la SNCF. M. José Pedro RIBEIRO MARQUES confirme qu'il est intervenant pour la SNCF en milieu scolaire sur le programme « Citoyens SNCF » qui a 10 ans et qui sera fêté cette année. Il ajoute qu'étant le premier intervenant sur la Commune, il est normal qu'il ne prenne pas part au vote.

Mme Aurélie CLAVEAU rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires introduite par décret n°2013-77 du 24 janvier 2013, la Commune d'Aixe-sur-Vienne a fait le choix, pour assurer certaines animations programmées tout au long de l'année scolaire, de faire appel à des intervenants extérieurs.

Intervenant extérieur prévu au cours du 1^{er} cycle de l'année scolaire 2016/2017 (du 26 septembre 2016 au 16 décembre 2016) et du 2^{ème} cycle de l'année scolaire 2016/2017 (du 03 janvier 2017 au 14 avril 2017):

- SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER

Intervenant extérieur prévu au cours du 2^{ème} cycle, 1^{ère} période, de l'année scolaire 2016/2017 (du 03 janvier 2017 au 18 février 2017):

- PSA AIXE SUR VIENNE

Intervenant extérieur prévu au cours du 2^{ème} cycle, 2^{ème} période, de l'année scolaire 2016/2017 (du 06 mars 2017 au 14 avril 2017):

- K'DANSES

Intervenant extérieur prévu au cours du 3^{ème} cycle de l'année scolaire 2016/2017 (du 02 mai 2017 au 07 juillet 2017):

- AIXE CHOREGRAPHIE

Il est donc demandé à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat avec les associations précitées.

M. René ARNAUD « ... Je peux apporter une précision ... Tout à l'heure, il s'agissait de convention de prestation de services, donc il y avait un tarif et là, il s'agit de convention de partenariat ... »

M. René ARNAUD précise que M. RIBEIRO MARQUES ne fait pas partie des associations PSA Aixe sur Vienne, K'Danses et Aixe Chorégraphie mais qu'afin de globaliser, il ne prendra part au vote pour aucune de ces associations.

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention de partenariat à conclure avec

- La SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER
- L'association PSA AIXE SUR VIENNE
- L'association K'DANSES
- L'association AIXE CHOREGRAPHIE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention et à effectuer toutes les démarches nécessaires définissant les modalités des interventions.

Vote : 27 pour

☛ **Convention de partenariat avec la Mission Locale Rurale**

Madame Marie-Noëlle DUMOND rappelle que les services de proximité sont essentiels à la vie quotidienne des populations et à l'attractivité des territoires.

La commune d'Aixe-sur-Vienne et la Mission Locale Rurale ont décidé de conjuguer leurs efforts afin d'optimiser les ressources et les services mis à la disposition des jeunes de 16 à 25 ans.

La Mission Locale Rurale de la Haute-Vienne assure des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement pour aider les jeunes de 16 à 25 ans afin de leur permettre de résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle.

Par ailleurs, la Mission Locale Rurale a des besoins en terme d'espaces de réunions.

La commune d'Aixe-sur-Vienne dispose de salles municipales qu'elle met à disposition sur demande des associations et institutions pour leur besoin de réunions.

De plus, par l'intermédiaire de son espace public numérique sise Place René Gillet 87700 AIXE SUR VIENNE, la Commune contribue à faciliter l'accès de tous aux savoirs, à la formation et plus généralement à l'acquisition des connaissances favorisant l'intégration de l'individu dans la société au travers des outils informatiques et multimédia. Ainsi, l'espace public numérique d'Aixe-sur-Vienne propose aux usagers de découvrir les technologies de l'information et de la communication (accès à des logiciels informatiques, accès à Internet) dans un lieu dédié spécifiquement équipé pour ces usages.

Par ailleurs, l'espace public numérique propose également de consulter des sites de recherche d'emploi gratuitement.

Il s'agit donc de formaliser par le biais de cette convention un partenariat local entre les services de la Commune d'Aixe-sur-Vienne et l'antenne de la Mission Locale et Rurale d'Aixe-sur-Vienne.

Madame Marie-Noëlle DUMOND « ... Il y avait déjà eu les années passées l'utilisation de locaux et notamment de la cyber-base par la Mission Locale et Rurale mais les sollicitations récurrentes ont demandé une certaine organisation dans le temps pour réserver à l'avance ces salles ... »

M. René ARNAUD « ... Je tiens juste à préciser une chose ... Ce que nous appelons de manière temporaire l'espace public numérique c'est la cyber-base puisque le réseau cyber-base n'existe plus en théorie et nous sommes entre la cyber-base et le tiers-lieu ... Là aussi, nous sommes en pourparlers avec la Région Nouvelle Aquitaine pour des subventionnements concernant le tiers-lieu ... Nous avons un plan d'aménagement réalisé par Sylvain NARP et nous avons pour la demande de subvention besoin d'un travail d'architecte pour un Avant Projet Définitif (APD) ... Partenariat local intéressant avec la Mission Locale et Rurale pour laquelle nous avons accueilli plusieurs jeunes d'Aixe-sur-Vienne en stage de 4 semaines que l'on a d'ailleurs renouvelé ... Nous avons là aussi un travail intéressant sur les emplois d'avenir avec cet organisme ... »

Mme Aurélie CLAVEAU « ... Nous avons la Mission Locale et Rurale qui concerne le bassin d'emploi d'Aixe notamment sachant qu'à côté nous avons la Mission Locale de l'Agglo de Limoges ... »

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec Madame la Directrice de la Mission Locale et Rurale, antenne d'Aixe-sur-Vienne, la convention de partenariat entre les deux entités.

Vote : 28 pour

☛ **Règlement Intérieur – Accueil Périscolaire - Actualisation**

M. René ARNAUD « ... Je veux juste préciser que dans ce document les 20 euros de tout à l'heure sont compris ... Cela ne veut pas dire que si vous votez ce document, on oublie ce que vous avez dit tout à l'heure ... Après, vous vous prononcerez comme vous voulez ... C'est juste pour que l'on soit bien clair ... »

Mme Aurélie CLAVEAU rappelle que le règlement intérieur de l'Accueil Périscolaire a pour objet de préciser les règles de fonctionnement des différents services proposés par la Collectivité dans ce cadre et de préciser les droits et obligations des familles.

Il vise notamment à informer les utilisateurs sur :

- les services mis en œuvre
- leur fonctionnement (horaires, contenu, personnel encadrant)
- les modalités d'inscription (documents à fournir, informations à transmettre, ...)

→ les modalités de facturation et les tarifs applicables.

Il convient de procéder à une actualisation de ce règlement afin d'intégrer l'évolution tarifaire de certains services :

→ application d'une tarification au forfait s'agissant de la Restauration scolaire

→ application d'une tarification au forfait s'agissant de l'Accueil périscolaire (garderie matin/soir, étude)

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter le règlement intérieur de l'Accueil périscolaire tel qu'annexé et de préciser qu'il sera immédiatement applicable.

M. René ARNAUD « ... Je souhaiterais apporter quelques précisions sur une évolution de ce document qui viendra au moment du prochain Conseil Municipal ... Nous avons été saisis de plusieurs demandes de parents auxquelles nous pensons pouvoir donner satisfaction mais il faut reprendre une délibération et nous n'avons pas eu le temps de le préparer ... Autre chose, les nouveaux représentants des parents ne sont pas encore élus donc je souhaite engager une discussion lorsque les élections auront eu lieu ... »

Mme Aurélie CLAVEAU « ... Demain ... »

M. René ARNAUD « ... Et avec les nouveaux représentants des parents, nous pourrons reprendre la discussion ... Il y a plusieurs points qui ont été abordés : un sur lequel je n'ai pas d'avis pour le moment, c'est un ajustement de certains horaires mais cela demande à être étudié avant que l'on puisse se prononcer ... Les parents s'étaient engagés l'an dernier à réaliser une enquête, on leur redemandera cette année ... »

Mme Aurélie CLAVEAU « ... La demande était surtout sur le mercredi midi effectivement ... Une famille notamment s'était manifestée auprès des parents et cela avait été voté en Conseil d'école demandant à ce qu'il y ait un quart d'heure supplémentaire le mercredi midi ... Les représentants se sont proposés pour distribuer un questionnaire à l'ensemble des parents d'élèves pour voir si c'était quelque chose qui concernait une majorité ou si vraiment cela ne concernait qu'une famille ... Si cette augmentation du temps d'accueil pouvait en effet satisfaire ou être la réponse pour beaucoup de familles ou si c'était seulement à une famille ... »

M. René ARNAUD « ... Sachant qu'après cela va faire beaucoup pour les jeunes enfants de 11h30 à 12h30 si on prolonge sans avoir déjeuné ... »

Mme Aurélie CLAVEAU « ... Alors après effectivement, ce sont d'autres choses à prendre en compte, le fait notamment que certains de ces enfants n'ont rien dans le ventre depuis 07h30 le matin et ce, jusqu'à 12h45 ... »

M. René ARNAUD « ... Je suis partagé sur une évolution ... J'ai eu une autre demande qui est parvenue par l'intermédiaire du site internet, sur le fait d'avancer un peu l'horaire le matin que les parents puissent déposer leur enfant ce à quoi je serai plus enclin de répondre positivement moyennant que les conséquences ne soient pas trop compliquées à assumer ... Autre chose, nous serons amenés à évoluer sur la formulation concernant les forfaits puisque dans l'inscription au forfait, il est indiqué « inscrit régulièrement » et dans l'inscription occasionnelle, que ce soit pour la garderie ou le restaurant scolaire, il est indiqué « sans régularité ni jour fixe » ... Nous n'avons pas imaginé la question qui a été posée par certaines familles qui ne mettent leur enfant que le mercredi ... Et donc si c'est tous les mercredis, il y a quand même une régularité mais on ne va tout de même pas passer à la tarification au forfait ... »

Mme Aurélie CLAVEAU « ... Oui tout à fait ... »

M. René ARNAUD « ... Cela je me permettrai de l'appliquer sans vote du Conseil Municipal, je l'ai déjà dit même si je suis un peu limite ... Par contre il y a une autre demande que l'on n'appliquera qu'après avoir discuté ici et voté, c'est le fait d'avoir un tarif dégressif de garderie pour le deuxième voire le troisième enfant comme cela se pratique à l'école de musique par exemple ... Pour la restauration scolaire, tout cela est englobé dans le quotient familial donc nous n'aurons pas cette approche là mais pour la garderie c'est une demande des parents, on essaiera d'envisager d'y répondre ... Dernière petite chose, ... une formulation qui ne me semblait pas très claire – nous sommes dans le dernier tableau de la page 12 – participation familiale pour le premier enfant transporté bénéficiant déjà d'une inscription aux Transports Scolaires ... Par le « déjà », il fallait lire l'année précédente ... donc on modifiera « l'année précédente » ... »

M. Jean-Marie FARGES « ... On ne va pas rediscuter de choses qu'on avait dit précédemment par rapport aux tarifs, aux forfaits, à la signature par les enfants de l'école maternelle d'une charte de « bien vivre », ainsi de suite ... Je voulais quand même vous demander, cela vous appartient, en fonction des élections qui vont avoir lieu, pourquoi effectivement on ne suspend pas cette délibération en attendant que les élections aient lieu et que cela soit présenté aux familles et aux parents élus ? ... »

Mme Aurélie CLAVEAU « ... Ce règlement intérieur, il est connu de toutes les familles Monsieur FARGES puisque c'est le règlement qui a été appliqué l'année dernière également et qui avait été voté en Conseil Municipal ... Là, il a évolué parce que bien sûr, il convient d'y inscrire les tarifs ... Après, au niveau des élections demain des représentants de parents d'élèves, c'est surtout au niveau des Conseils d'écoles et après par la suite

au niveau des Commissions « Affaires scolaires » que l'on peut réajuster ... Il faut savoir que ce document est aussi extrêmement important pour les familles parce qu'il est vraiment source d'informations sur l'organisation du service périscolaire ... C'est vrai qu'il y a bon nombre d'informations, attendre les élections de représentants des parents d'élèves, ce serait sur quel paragraphe précisément ? ou sur l'ensemble du règlement intérieur ?... »

M. Jean-Marie FARGES « ... Pour nous, ce serait sur l'ensemble du règlement intérieur ... »

Mme Aurélie CLAVEAU « ... Alors, comme je vous dis, il existait l'année dernière, il est donné en début d'année avant même que toute élection ait lieu que ce soit des délégués de classe ou bien même des parents d'élèves ... Il faut que ce document soit connu et validé de tout le monde le plus rapidement possible et on est déjà en Octobre me semble-t-il ... Il me semble que quand on rentre dans une institution, on est mis au courant du règlement intérieur dès les premiers jours ... »

M. René ARNAUD « ... Ce règlement intérieur pour préciser n'a été changé qu'en ce qui concerne la tarification ... Nous avons bien compris que cette tarification ne vous convenait pas sauf qu'elle a été votée donc elle est applicable ... Par contre, si c'est sur la charte du savoir vivre et la signature, cet élément-là avait été discuté aussi avec les parents ... »

Mme Aurélie CLAVEAU « ... Oui effectivement, c'est quelque chose qui est extrêmement personnel ... C'est un avis que peut partager beaucoup de personnes, en tout cas, cette charte et la signature des élèves ont été abordées en Conseils d'école et l'ensemble des enseignants ont approuvé que les élèves signent ainsi que les représentants des parents d'élèves ... Après les avis peuvent être divergents mais en tout cas cela a été approuvé par le corps enseignant ... »

M. René ARNAUD « ... La charte est uniquement pour l'élémentaire ? ... »

Mme Aurélie CLAVEAU « ... Bien sûr ... »

M. René ARNAUD « ... Pas pour la Maternelle ? ... »

Mme Aurélie CLAVEAU « ... Non, c'est un peu trop juste au niveau les apprentissages ... »

M. René ARNAUD « ... Je ne sais pas si cela n'a pas été évoqué tout à l'heure ... »

Mme Aurélie CLAVEAU « ... Non non ... »

Le Conseil Municipal adopte le règlement intérieur de l'Accueil périscolaire tel qu'annexé.

Le Conseil Municipal précise que ce règlement est immédiatement applicable.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le règlement intérieur ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Vote : 22 pour, 6 contre

☛ Convention portant définition des conditions de réalisation, d'entretien et d'exploitation d'un ouvrage réalisé sur le domaine public routier

M. Xavier ABBADIE rappelle qu'afin de desservir en toute sécurité la zone nouvellement urbanisée, allée de la Guérinière, la Commune d'Aixe-sur-Vienne va procéder à la réalisation d'un carrefour type « tourne à gauche », à la sortie Est de la Commune, sur voirie nationale.

La réalisation d'un tel aménagement nécessite, au préalable, la contractualisation d'une convention entre les services de l'Etat et la Collectivité, pour définir les conditions techniques et administratives de réalisation puis d'entretien et d'exploitation des aménagements.

Il est précisé :

→ que la maîtrise d'ouvrage des travaux est transférée temporairement à la Commune d'Aixe-sur-Vienne, conformément aux dispositions de l'article 2 de la loi du 12 juillet 1985

→ que la Commune d'Aixe-sur-Vienne fait son affaire des financements et des responsabilités inhérents à la conduite des travaux.

M. René ARNAUD « ... Vous avez lu le texte de cette convention qui est drastique pour la commune mais c'est la condition de réalisation de cette opération ... Le début des travaux est fixé en Novembre vraisemblablement puisque demain on devrait avoir les dernières réponses des trois entreprises qui ont déposées une offre. En effet, nous souhaitons des éclaircissements sur certains prix ainsi que sur deux ou trois points particuliers et en fonction de cela nous choisirons l'entreprise ... Deux entreprises sont « au coude à coude » pour lesquelles nous souhaitons être certains des montants de travaux annoncés ... Après, nous lançons la phase préparatoire et on avance ... Cela fait 3 mois 1/2 à 4 mois à partir de maintenant ... »

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Directeur Interdépartemental des Routes du Centre-Ouest, la convention portant définition des conditions de réalisation, d'entretien et d'exploitation d'un ouvrage réalisé sur le domaine public routier, telle que jointe en annexe.

Vote : 28 pour

M. René ARNAUD « ... J'ai une information à donner puisqu'on l'avait évoqué lors du dernier Conseil : la SARL David ROCHE organise des Portes Ouvertes et j'ai reçu un courrier où il est mentionné que je suis cordialement invité ainsi que les élus donc je vous transmets cette invitation : « Portes Ouvertes » qui ont lieu Vendredi 07 et Samedi 08 Octobre ... »

M. Philippe ROUDIER « ... Les établissements Guillaumie font également des Portes Ouvertes sur une belle réalisation qu'ils ont faites dans un lotissement de la commune d'Isle ... Quand on remonte après la « route des lièvres » qui commence, on « pique à droite » tout de suite, et c'est un peu plus haut ... En tout cas, c'est très bien balisé depuis la 21 après le pont de Bosmie ... C'est pareil, cela a lieu ce week-end, le 08 et 09 Octobre ... »

M. René ARNAUD « ... Vous allez parler du salon du bien-être Madame ROULIERE, prenez le micro ... »

Mme Christine ROULIERE « ... Ce week-end, samedi 08 et dimanche 09, se tient le salon du Bien-être au Centre Jacques Prévert ouvert à tous ... Venez nombreux ... »

M. René ARNAUD « ... Après, une information, puisque nous avons proposé une motion sur l'application de la loi Brottes relative aux coupures d'eau ... La SAUR a été condamnée en appel ... C'était sur Saint Laurent sur Gorre le litige ... C'est une information mais cela veut dire que la loi s'applique telle quelle ... J'ai fait parvenir la motion qui avait été votée en Conseil Municipal à différents élus de l'Association des Maires ... Je peux vous informer que Madame PEROL-DUMONT a fait passer cette motion à Madame Ségolène ROYAL qui en a pris acte et que l'Association des Maires a fait une réponse que je ne vous lis pas intégralement mais que je tiens à votre disposition où il est mentionné en outre : « ... En 2015, dans le cadre de la discussion du projet de loi sur la transition énergétique, les sénateurs avaient voté un amendement qui autorisait les coupures d'eau pour les mauvais payeurs, revenant ainsi sur le principe d'interdiction voté par la loi Brottes ... Les députés ont supprimé cette disposition ... Au niveau de nos parlementaires, il y avait quand même eu une discussion ... L'Association des Maires de France conclue « ... Cependant, il apparaît opportun de réfléchir à un compromis entre le financement durable des services publics de l'eau et la prise en compte des questions sociales (c'est ce que nous avons évoqué avec le CCAS) ... Une proposition de loi, sur le droit à l'eau adoptée par l'Assemblée Nationale en première lecture visant à la mise en œuvre effective du droit à l'eau potable et à l'assainissement numéro 685, déposée le 15 juin 2016 et actuellement renvoyée à la Commission de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable, prévoit la possibilité d'instaurer des aides préventives au droit à l'eau qui pourrait limiter de fait les impayés ... » ... Nous sommes sur de l'aide aux personnes en difficulté mais pas le fait que le non-paiement n'entraîne pas de conséquences ... Ce n'est pas une remise en question de la loi Brottes, c'est pour préciser que ce sont des sujets qui sont en débat au niveau du Parlement ... Nous pouvons indiquer ensuite que le permis de construire déposé par la société Weldom a recueilli un avis favorable de la Commission d'Accessibilité, de la Commission de Sécurité donc que c'est en bonne voie et qu'il est question d'une ouverture début Avril ... Je suis prudent, je ne dirai pas quel est le jour précis parce que nous ne sommes pas à la merci de problématiques ... Est-ce que ce sera le 5 ou le 12 ? ... »

M. Serge MEYER « ... Cela a été dit le 04, après le 05 ... »

M. René ARNAUD « ... Je préfère rester prudent ... Une autre information complémentaire à ce qui avait été évoqué lors du dernier Conseil Municipal, la société TDF n'a pas souhaité déposer de recours contentieux sur le refus concernant le rehaussement du relais ... Tous les délais de recours sont épuisés ... J'ai informé le lotisseur Pierres et Territoires qu'il n'y avait plus de problématique et donc le lotisseur nous a fait savoir qu'il allait revoir en interne la volonté de poursuivre ou non ce projet ... Pour l'instant il est plutôt optimiste ... Dernière chose, je vous avais fait mettre sur la table une photo de la mairie, c'est juste qu'en Conseil de Quartiers, j'ai été un peu « titillé » sur l'opportunité de mettre des drapeaux devant la mairie plutôt que d'effectuer d'autres projets dans certains quartiers ... Cela a été, je crois Madame LE GOFF, libellé à peu près comme cela sur les priorités ... J'entends bien les remarques ... Je voulais juste vous dire que si on prend la fourniture de drapeaux, de mâts, la main d'œuvre et de béton pour les plots, nous sommes autour de 3 400 euros TTC, pour donner un ordre de grandeur de l'équipement qui, quand on regarde cette photo suite au réaménagement de l'esplanade, donne à notre mairie une allure qui véhicule une image positive de la commune ... Nous sommes dans une période où afficher le drapeau national n'est quand même pas inutile donc voilà j'assume complètement ... Juste sur le drapeau, cela m'agaçait tous les matins de voir que le drapeau était pris dans les ardoises de la toiture et cela ne me semblait pas digne du drapeau de la République ... Voilà ce que je souhaitais dire et j'assume complètement cet équipement ... »

M. Guy MARISSAL « ... Je veux juste préciser que quand le jury d'attribution de la fleur est passé, la remarque a été : « ... C'est bien parce que maintenant votre mairie, on sait où elle est, elle est bien identifiée et elle est fleurie comme il faut ... » parce qu'ils ont fait une remarque aussi sur les pots de fleur qui ont été positionnés

et sur les drapeaux ... Cela a marqué l'endroit ... et, moi je l'ignorais complètement, mais ce sont des éléments qui, pour les critères d'attribution, en tout cas, dans leur esprit, sont extrêmement importants ... »

M. René ARNAUD « ... Cette remarque sera faite au prochain Conseil de Quartiers et je souhaitais l'évoquer aussi en Conseil Municipal ... »

M. José Pedro RIBEIRO MARQUES « ... Je voulais juste informer l'Assemblée que depuis le mois de Juillet, la Mairie s'est dotée d'une page Facebook qui est active et donc j'en profite au passage pour remercier le personnel qui, tous les jours s'active pour donner le maximum d'actualités sur cette page ... Je vous invite donc à y aller ... Vous pouvez y aller, c'est une page publique, il n'y a pas besoin de s'inscrire sur Facebook et vous avez toutes les informations ... »

Mme Christine ROULIERE « ... Je voudrais parler de la culture mais Monsieur MARISSAL peut le faire ... Il m'a délégué ... Vendredi prochain, pensez à Prévert, il y a le cinéma à un euro ... Amenez vos enfants, vos petits enfants, vos voisins, c'est une animation enfant et le samedi il y a un concert cabaret « The Sisters of Thrones » ... Deux jeunes femmes qui chantent un répertoire assez varié et en plus vous pouvez danser ... Si vous n'avez pas prévu de sortir, profitez-en, cela se passe à Prévert ... »

M. Jean-Marie FARGES « ... Je voulais revenir un peu sur le relais TDF, je suis content que vous ayez pu entendre effectivement les riverains et donc vos administrés d'Aixe-sur-Vienne par rapport aux dangers que pouvaient représenter cette augmentation de hauteur d'antenne, on prend acte et je trouve que c'est très bien ... C'est un peu dommage que vous n'ayez pas fait la même chose quand on avait voté effectivement pour une antenne de GDF sur la Place de l'église par rapport à cela ... »

M. René ARNAUD « ... L'impact d'ondes en terme d'émission n'est pas le même ... On ne va pas reprendre le débat sur les mesures à ce niveau-là ... »

M. Jean-Marie FARGES « ... Deuxième chose, j'avais demandé en Conseil Municipal de pouvoir avoir le nombre d'heures supplémentaires qu'avaient fait les agents dans le cadre des Ostensions, on nous avait dit qu'on nous donnerait effectivement les chiffres ... »

M. René ARNAUD « ... Total des heures pour les ostensions 2016 : 942,5 heures; dont heures normales : 863,5 ; heures supplémentaires normales : 31,5 ; heures de nuit : 20 heures ; heures dimanche : 27,5 heures ... Ce sont les éléments que vous souhaitiez avoir ? ... Juste pour revenir sur votre formulation précédente, vous avez dit que j'avais entendu mes concitoyens, je les ai écoutés mais le refus de la déclaration préalable était pris avant, sauf erreur de ma part, avant la création du Comité, cela peut se vérifier ... »

M. Jean-Marie FARGES « ... Non, les riverains vous avaient alerté à titre individuel avant ... Après, qu'effectivement, il y ait eu création du Comité, oui ... »

M. René ARNAUD « ... Je pense que le refus avait été formulé avant toute discussion ... mais bon, cela n'est pas très grave ...

... J'avais un courrier pour Monsieur MORANGE suite à notre discussion sur la rue du 19 Mars 1962 ... Je le lui enverrai ... je lui fais une réponse négative. Je ne souhaite pas débaptiser cette rue, il y avait eu une prise de paroles mais personne n'avait abondé dans son sens, c'est ce que je lui ai écrit dans le courrier. Deuxième chose - je ne lui écrirai pas - mais Monsieur FLAHAUT avait effectivement raison, c'est-à-dire que dans les 8 jours suivant le Conseil Municipal, il est nécessaire de donner des informations sur les délibérations, c'est ce que nous avions mis en place ... Jusqu'à présent, c'était le compte-rendu une fois qu'il était approuvé qui était mis en ligne, nous pensions faire quelque chose de spécifique, nous avons en fait appliqué la loi, qui sur cet aspect nous avait échappé donc ce que nous appelons « compte-rendu simplifié » sera mis en ligne comme d'habitude assez vite mais nous formulerons différemment le paragraphe d'introduction ... Ce n'est pas quelque chose que nous avons décidé, c'est quelque chose que la Municipalité aurait dû faire depuis longtemps ... Sans le faire exprès, on s'est « mis dans les clous », c'est parfait ... »

M. Xavier ABBADIE « ... Je voulais juste revenir sur le sujet concernant l'antenne qui est sur l'église que vous avez évoquée ... »

M. René ARNAUD « ... Qui n'y est pas encore ... »

M. Xavier ABBADIE « ... Qui n'y est pas encore, ce n'est pas grave et sur l'émission des ondes électromagnétiques ... On peut « crier au loup » à peu près tout le temps, maintenant, je me méfie assez de ce genre de raisonnement, j'aimerais bien avoir des données scientifiques qui prouvent qu'il y a une forte émission, cela je n'en doute pas, maintenant j'ai peur, qu'au bout d'un moment, on fasse évacuer le Puy las Rodas ... Quand on voit l'antenne et le nombre de résidences qu'il y a là-bas ... Alors, la petite antenne qu'il devrait y avoir sur l'église, je ne suis pas inquiet ... »

L'ordre du jour étant épuisé, M. René ARNAUD clôt la séance.